

Novembre 2019

# EVALUATION D'IMPACT DE CINQ INTERVENTIONS DE LA COOPÉRATION NON-GOUVERNEMENTALE

Synthèse d'études de *baseline*



**Belgique**  
partenaire du développement



© SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Novembre 2019

Dépôt légal: 0218/2019/015

Copyrights des photos de couverture : © Shutterstock

Ce document est disponible en format pdf en néerlandais et en français sur le site [https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation\\_au\\_developpement/nos\\_methodes\\_de\\_travail/service\\_evaluation\\_speciale/](https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_methodes_de_travail/service_evaluation_speciale/)

Le rapport sera cité comme suit :

Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement / SES (2019), *Évaluation d'impact de cinq interventions de la coopération non-gouvernementale, Synthèse d'études de baseline*, Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Bruxelles.



# **Evaluation d'impact de cinq interventions de la coopération non- gouvernementale SYNTHESE D'ETUDES DE *BASELINE***

**Octobre 2019**

Les évaluations sont mises en oeuvre par les bureaux d'études suivants :

- Focus UP: 'Gender'-aanpak bij de ondersteuning van vakbonden in de textielindustrie in Indonesië
- Aide à la Décision économique (ADE) : Appui à l'autonomisation des femmes au Maroc
- Aide à la Décision économique (ADE) : Lutte intégrée contre la vulnérabilité et l'exclusion au Rwanda
- HIVA-Katholieke Universiteit van Leuven: Youth engagement – Jongerenengagement in de bevordering van mensenrechten in ontwikkelingslanden
- ACE Europe - HIVA-Katholieke Universiteit van Leuven: Advocacy for climate justice in Belgium

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position des membres du comité de pilotage.

# Table des matières

<b>Abréviations et acronymes .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>4</b>
<b>Approche « genre » du soutien des syndicats dans les usines textiles en Indonésie .....</b>	<b>7</b>
1. Introduction .....	7
2. Mesures de baseline – questions évaluatives et indicateurs.....	9
3. Défis méthodologiques.....	14
<b>Appui à l'autonomisation des femmes au Maroc .....</b>	<b>16</b>
1. Introduction .....	16
2. Mesures de baseline - résultats obtenus par l'évaluation d'impact.....	19
3. Défis méthodologiques.....	26
<b>Lutte intégrée contre la vulnérabilité et l'exclusion au Rwanda .....</b>	<b>28</b>
1. Introduction .....	28
2. Mesures de baseline - résultats obtenus par l'évaluation d'impact.....	30
3. Défis méthodologiques.....	39
<b>Youth engagement - Impliquer les jeunes dans la promotion des droits de l'homme dans les pays en développement.....</b>	<b>41</b>
1. Introduction .....	41
2. Mesures de baseline – questions évaluatives et indicateurs.....	43
<b>3. Défis méthodologiques.....</b>	<b>48</b>
<b>Plaidoyer pour la justice climatique en Belgique.....</b>	<b>51</b>
1. Introduction .....	51
2. Mesures de baseline – résultats obtenus par l'évaluation d'impact .....	54
3. Défis méthodologiques.....	60

## Abréviations et acronymes

ADA	Association Auto Développement Afrique
ADE	Aide à la Décision Economique
AFEM	Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc
AGR	Activité(s) génératrice(s) de Revenu(s)
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger
APROJUMAP	Association pour la Promotion des Jumelages et de l'Amitié entre les Peuples
BBL	Bond Beter Leefmilieu
BI	Bénéficiaires par Imitation
BN	Bénéficiaires Nouveaux
BR	Bénéficiaires par Rayonnement
CAO	Collectieve Arbeidsovereenkomst
CJP	(Belgian) Climate Justice Platform
CLA	Collective Labour Agreement(s)
CNCD	Centre national de coopération au développement
COP	Conference of Parties
CSOs	Civil Society Organisations
DBE	Dienst Bijzondere Evaluatie van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking
DGD	Directorat General for Development
DHS	Demographic and Health Survey
Enabel	Belgische Ontwikkelingssamenwerking Agenschap – <i>Agence belge de développement</i>
GB	Groupe des Bénéficiaires
GC	Groupe de Comparaison
GDPR	General Data Protection Regulation
GI	Groupe d'Imitateurs
HFIAS	Household food insecurity access scale
IFSI	Institut de Formation syndicale internationale

ISVI	Internationaal Syndicaal Vorming Instituut
LIVE	Lutte Intégrée contre la Vulnérabilité et l'Exclusion
MAD	Dirham marocain
MDD	Minimum Diet Diversity – <i>Diversité alimentaire minimale</i>
MTR	Mid-term Review
MUAC	Mid-Upper Arm Circumference
ngo/NGO	Niet-gouvernementele organisatie / Non-governmental organization
ONG	Organisation non-gouvernementale
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPI	Poverty Probability Index - <i>Probabilité de pauvreté</i>
RWF	Rwandese Franc
SAS	Seasonal Agricultural Survey - <i>Enquête Agricole Saisonnière</i>
SES	Service de l'Evaluation Spéciale
TGSL	Textile, Garment, Shoes and Leather
TdC	Théorie du Changement
ToC	Theory of Change
VUP	Vision 2020 Umurenge Program
WASH	Water And Sanitation for Health
WEAI	Women's Empowerment in Agriculture Index
WWF	World Wide Fund for Nature

# Introduction générale

Les 5 études 'de baseline' dont il est question dans ce document s'inscrivent dans le contexte plus large du parcours d'apprentissage évaluation d'impact géré par un comité de pilotage composé de ngo Federatie, ACODEV, Fiabel, et le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (Direction Société civile; Dienst Resultaten; Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération belge au Développement).

En guise d'introduction nous nous proposons de revoir les fondamentaux de l'évaluation d'impact et de répondre de manière consensuelle à trois questions :

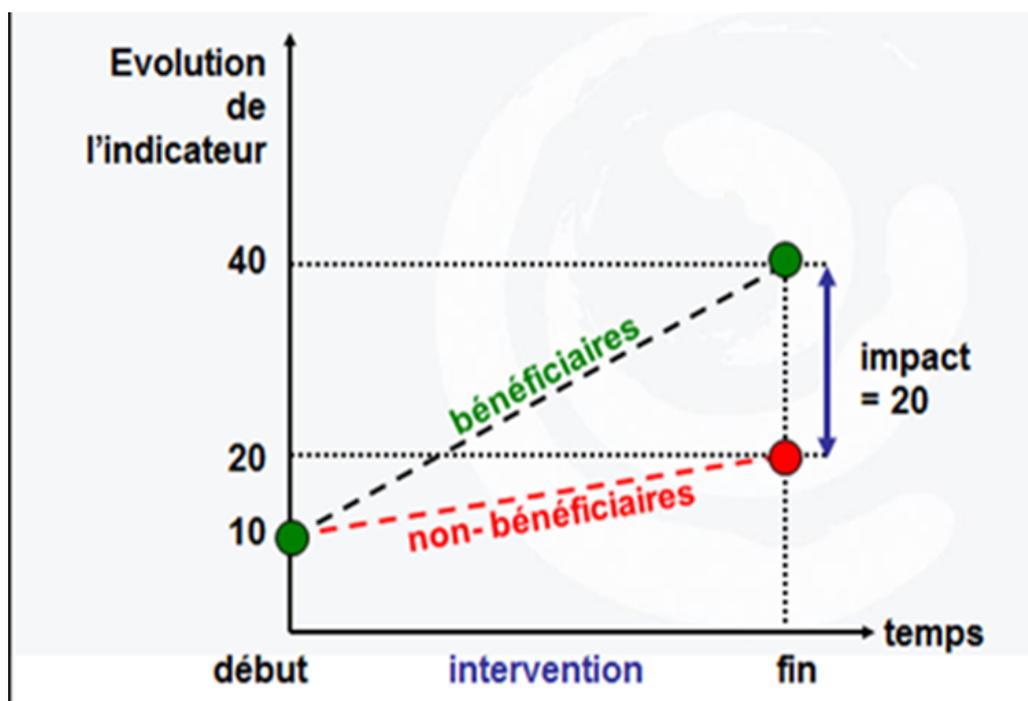
- 1°. Qu'est-ce que l'impact d'une intervention de coopération ?
- 2°. Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact ?
- 3°. Qu'est-ce qu'une baseline et pourquoi une baseline ?

La réponse à ces questions est fondamentale pour comprendre les études de baseline.

## **Qu'est-ce que l'impact d'une intervention de coopération ?**

Deux définitions ont la cote dans le monde actuel de l'évaluation. L'une qui nous vient du CAD de l'OCDE est plutôt adaptée aux méthodes qualitatives : « Les impacts sont les effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non » ; l'autre qui nous vient de White (2010) est plutôt adaptée aux méthodes quantitatives et définit les impacts comme les différences entre les valeurs d'indicateurs avec l'intervention et la valeur de ces mêmes indicateurs sans l'intervention.

Cette définition est illustrée ici :



Dans le cadre des 5 évaluations qui font l'objet de ce document, l'impact de l'intervention sera donc constitué de l'addition de ces différences au niveau de chaque indicateur de résultat.

### **Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact ?**

Contrairement aux évaluations classiques qui examinent le plus souvent à mi-parcours ou à la fin de l'intervention, les 5 critères d'évaluation du CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact), l'évaluation d'impact se concentre essentiellement sur trois points :

- les résultats à moyen et long terme.
- la recherche de ce qui, dans les changements observés, est réellement attribuable à l'intervention.
- enfin l'évaluation d'impact ne cherche pas seulement l'ampleur du changement mais cherche également à savoir de manière rigoureuse comment et pourquoi ce changement a eu lieu en démontrant des liens de causalité entre les activités de l'intervention et les différents niveaux de résultats.

Les différentes études cherchent à identifier et à mesurer les effets des interventions examinées ci-après sur les bénéficiaires tout en expliquant les mécanismes sous-jacents aux changements (le « combien », le "pourquoi" et le "comment" des effets observés). Pour répondre à ces trois questions, les évaluateurs ont eu recours à un mélange d'approches méthodologiques rigoureuses. Il s'agit de :

- Premièrement, une approche de régularité qui évalue la causalité en fonction de la fréquence d'association entre une cause donnée et un effet. Cela signifie que la causalité peut être vérifiée lorsque plusieurs situations de départ différentes, soumises à la même intervention ont les mêmes effets. Cette approche n'explique pas «comment» ou «pourquoi» les effets observés se produisent.
- Deuxièmement, une approche contrefactuelle nécessitant un groupe bénéficiaire de l'intervention et un groupe de comparaison qui n'a pas bénéficié de l'intervention. Cela signifie que la causalité est évaluée en analysant les différences entre ces deux groupes. A nouveau, cette approche ne se concentre pas sur le «pourquoi» ou le «comment» des résultats.
- Troisièmement, une approche générative qui repose sur l'identification des «mécanismes causaux» qui génèrent les effets souhaités. L'approche est basée sur une théorie existante pour l'intervention en question (*Theory of Change*) qui permet à l'évaluateur de comprendre les facteurs qui causent l'effet observé. En conséquence, cette approche permet une compréhension approfondie de l'intervention et de son contexte, en apportant une explication détaillée du pourquoi et du comment.

### **Qu'est-ce qu'une baseline et pourquoi une baseline ?**

Une base-line, comme son nom l'indique, décrit la situation au départ d'une intervention ou d'une activité pour le groupe des bénéficiaires et, si possible, pour un groupe de non-bénéficiaires de cette même intervention ou activité que l'on appelle groupe de comparaison.

Les informations récoltées et analysées dans la baseline sont des données relatives à des indicateurs spécifiquement choisis. C'est un élément clé dans la détermination des résultats attribuables à l'intervention puisqu'elle va nous permettre d'évaluer la performance de l'intervention à des moments déterminés ; dans le cas qui nous occupe, à mi-parcours et à la fin des projets.

Les indicateurs et les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisés dans l'établissement des baselines peuvent être quantitatif et/ou qualitatif.

Un des obstacles majeurs à la systématisation des baselines est leur prix élevé justifié par la nécessité de récolter des données de première main en faisant des enquêtes de terrain. En finançant ces 5 évaluations d'impact, la Direction générale Développement et le SES ont voulu faire sauter cet obstacle financier.

# Approche « genre » du soutien des syndicats dans les usines textiles en Indonésie

## 1. Introduction

### 1.1 Description du projet

L'Institut de Formation syndicale internationale / Internationaal Syndicaal Vorming Instituut (IFSI/ISVI) a mis sur pied un programme axé sur le **renforcement des syndicats dans le secteur du textile en Indonésie**, et plus spécifiquement sur le renforcement de capacité des syndicats partenaires en vue de l'obtention de meilleures conditions de travail, en vue de l'amélioration des négociations de conventions collectives de travail (CCT) des travailleurs des secteurs du textile, du vêtement, de la chaussure et du cuir (*Textile, Garment, Shoes and Leather* ou TGSL), tant au niveau du secteur que de l'entreprise, en vue du renforcement de l'assistance des syndicats à leurs membres, en vue du soutien de la dynamique de collaboration existante entre différents syndicats TGSL locaux, en vue de l'augmentation du nombre de travailleurs TGSL couverts par une CCT, de l'amélioration de la culture de sécurité au sein des secteurs TGSL et de l'information ciblée des travailleurs TGSL quant à leurs droits.

Trois syndicats textiles indonésiens - le SPN, Garteks et le GSBI - apportent leur collaboration à ce projet. Ce sont ces syndicats locaux qui ont déterminé l'objectif du programme à travers un processus ascendant mené par l'IFSI/ISVI. IndustriALL, le syndicat international du secteur, assure la coordination locale de l'intervention menée. **Cette évaluation se limite au syndicat SPN.**

Lors de l'élaboration du programme, un important déséquilibre a été constaté entre le ratio hommes/femmes parmi les travailleurs du secteur TGSL, lequel représente un secteur féminin par excellence en Indonésie, et le ratio hommes/femmes parmi les représentants syndicaux du secteur, dont la vaste majorité sont des hommes. Il a également été démontré que les travailleuses dans ces secteurs sont confrontées à des problèmes spécifiques, tels que l'intimidation sexuelle, le manque de protection de la maternité, etc. À l'aide du programme, des objectifs ont ensuite été formulés en matière de ratio hommes/femmes des représentants syndicaux des syndicats partenaires, de négociation de CCT comprenant des clauses relatives à la protection de la maternité et à l'intimidation sexuelle, et de sensibilisation des travailleurs à ces thèmes. La présente évaluation d'impact a dès lors pour objet le **volet 'genre'** du programme mis sur pied par l'IFSI/ISVI, lequel fait partie intégrante du programme national et est né de l'analyse des besoins des syndicats partenaires facilitée par l'IFSI/ISVI. Ce volet varié s'intéresse au rôle de la femme dans le milieu de travail et dans l'organisation syndicale, de même qu'à ses besoins spécifiques en matière de conditions de travail.

On utilise la Théorie du Changement (Theory of Change ou ToC) et la grille d'évaluation établie par Syspons dans une première phase. Huit questions évaluatives et les indicateurs y afférents sont repris dans la grille d'évaluation. Les trois premières questions évaluatives ont été marquées comme très importantes (++), les quatrième et cinquième questions évaluatives comme importantes (+), tandis que les trois dernières questions évaluatives ne se sont vu attribuer aucun niveau d'importance particulier, probablement du fait d'un chevauchement avec d'autres questions évaluatives. Afin d'obtenir toutes les données de base, cette étude se compose d'un volet quantitatif, sous la forme d'une enquête par sondage, et d'un volet qualitatif, sous la forme d'interviews et d'études de cas.

## 1.2 Activités évaluées

### 1.2.1 Enquête par sondage

L'enquête menée a débouché sur la **participation de 1358 répondants**, ce qui représente 974 questionnaires de plus qu'initialement visé et correspond à un pourcentage de réponse 85 % supérieur aux prévisions. Dans sa note méthodologique de janvier 2018, FocusUP proposait un échantillonnage dans sept usines réparties sur trois provinces. Ces taux de réponse atteignent une moyenne de 85 %, le taux de réponse le plus faible se situant à 72 %. Dans une seule usine (PT. Asia Dwimitra Industri), aucune interview n'a pu être menée parce que la direction a refusé la collaboration au moment du rendez-vous préalablement fixé. Une autre usine (PT. Daehan Global) a également fait savoir qu'elle ne prêtait plus sa collaboration à l'enquête, mais cette usine-là a été remplacée par PT. Ricky Putra Globalindo. Il a été **décidé de ne pas interroger les répondants en dehors du contexte de l'usine**, dans la mesure où cela mettrait la direction syndicale dans une position difficile, susceptible d'avoir une influence négative sur les relations entre le syndicat et le management. Cela a également un impact négatif, car la situation peut être différente dans les usines où le consentement n'a pas été obtenu par rapport à celles où le consentement a été donné. En fin de compte, des données ont été recueillies **auprès de six usines**. L'absence de fichiers des adhérents a rendu impossible la sélection aléatoire des répondants sur la base de cette liste. Des membres du SPN présents dans l'usine au moment de la collecte des données ont dès lors été mobilisés sur place. Des groupes de répondants ont complété les questionnaires sous la direction de dix intervieweurs, dont deux experts locaux qui aidaient les autres intervieweurs en cas de problème.

### 1.2.2 Interviews

Parallèlement à l'enquête par sondage, il a également été procédé à des interviews. Un total de **44 interviews** a ainsi été mené, soit le double d'interviews par rapport au nombre visé. Il a fallu mener plus d'interviews au niveau de l'usine dans la mesure où on y trouve une double structure du SPN, laquelle n'était pas connue au début du programme ni au moment de la rédaction de la première note méthodologique de Syspons. Cette double structure se compose d'un niveau de direction et du représentant du SPN. Afin de comprendre le fonctionnement des usines, les relations entre le syndicat et le management de l'usine et les thèmes importants au niveau de l'usine, il était important d'interroger des répondants à tous les niveaux dans les usines, étant donné les points de vue qui peuvent être partagés dans le cadre de cette étude et des questions évaluatives.

Une liste de thèmes a été développée pour les **interviews semi-structurées**, de même qu'une enquête par questionnaire raccourcie fondée sur un certain nombre de questions centrales du questionnaire destiné aux membres du SPN. Cette enquête a été remise aux répondants au début des interviews.

### 1.2.3 Études de cas

**Sept études de cas cibles** dans des usines ont été envisagées et une quantité suffisante de données quantitatives et/ou qualitatives a été récoltée pour chacune d'entre elles. Il n'a cependant pas été possible d'interviewer le management de l'usine pour toutes les études de cas. Le management ne s'est montré prêt à collaborer à l'étude que dans quatre usines.

## 2. Mesures de baseline – questions évaluatives et indicateurs

### 2.1 Dans quelle mesure le ratio hommes/femmes a-t-il changé dans la direction syndicale et au niveau des *shop stewards* ?

Il est difficile de tenir un fichier précis des membres. Le volume de travailleurs peut énormément varier d'une saison à l'autre, et une grande partie des travailleurs n'a en outre que des contrats temporaires. Il convient dès lors de considérer essentiellement les chiffres comme une indication. Le degré de syndicalisation au SPN est très variable, avec un faible pourcentage (18,7 %) dans l'usine X<sup>1</sup> et un pourcentage élevé (presque 82 %) dans l'usine Y. On note également d'importantes différences au niveau de la taille des usines, laquelle va de 805 travailleurs dans l'usine Z à près de 73 000 travailleurs dans l'usine Y.

D'après **les chiffres relatifs aux ouvrières et aux syndiquées** par province pour six provinces de Java, 74,5 % environ des ouvriers sont des femmes. La proportion de femmes membres du SPN s'élève à 74,91 % ; le fichier des adhérents est donc le reflet quasiment parfait des ouvriers. Il n'y a qu'une seule province, DI Yogyakarta, où la part d'adhérentes au SPN (58,8 %) est moindre que la part d'ouvrières (74,2 %). Le degré de syndicalisation élevé est par ailleurs remarquable. Pas moins de 67,5 % des ouvriers sont syndiqués auprès du SPN. On peut supposer que le degré de syndicalisation total est encore plus élevé puisque parallèlement au SPN, d'autres syndicats sont actifs dans de nombreuses usines.

L'analyse de la **représentation syndicale** dans les trois provinces où s'est tenue l'étude de terrain montre cependant une forte sous-représentation des femmes à tous niveaux (au niveau de la province, du district et de l'usine). La représentation féminine moyenne au niveau provincial est de 17,65 %, contre 21,28 % au niveau du district et 27,9 % au niveau de l'usine. Les femmes sont d'une manière générale largement sous-représentées, une tendance qui se renforce à mesure que l'on grimpe dans la hiérarchie du syndicat.

Le SPN a également un **comité directeur** dans chaque usine. Le pourcentage de membres féminins du comité varie fortement selon les usines, de 14,28 % (usine X) à 45,5 % (usine W). On observe cependant dans toutes les usines une sous-représentation de membres féminins du comité par rapport au nombre de femmes et d'hommes dans le groupe total des membres.

Le nombre de représentantes du SPN dans les usines est également très variable. Le pourcentage de représentantes s'élève à 4,17 % dans l'usine X, contre 62,9 % dans l'usine V. Si les femmes restent sous-représentées dans la plupart des usines, cette sous-représentation est, toujours dans la plupart des usines, moins marquée qu'au niveau du comité de direction.

On peut dire en conclusion que la mesure de baseline confirme la **sous-représentation des femmes au sein de l'appareil directeur du SPN**. On peut dire de manière générale que le pourcentage de femmes dans l'organisation diminue à mesure que l'on grimpe dans les structures hiérarchiques du SPN.

Les statuts internes du SPN stipulent que 30 % de femmes doivent siéger dans tous les organes directeurs à tous niveaux, sans quoi les sièges (quota) destinés aux femmes restent ouverts. Ce pourcentage de représentation féminine n'est toutefois que rarement atteint. La **direction nationale du syndicat comprend que l'instauration de quotas pour les femmes ne suffit pas pour engager des femmes à des postes de direction**. Elle a dès lors aussi pris des initiatives afin de développer les qualités de leadership des femmes au sein du syndicat, comme la création de *Women's Committees* à plusieurs niveaux hiérarchiques. Le but est aussi que ces comités reçoivent des

---

<sup>1</sup> Les noms des usines sont gardés anonymes pour des raisons de confidentialité.

formations sur le genre dispensées par IndustriALL et qu'ils se concentrent davantage sur les questions propres aux femmes, là où le travail habituel du SPN se concentre globalement surtout sur les aspects liés à l'emploi.

**Les facteurs culturels sont cités comme caractéristiques principales pour le nombre restreint de femmes promues** à des postes de représentation et de direction au sein du SPN. Les femmes doivent obtenir l'autorisation de leurs maris pour les activités parallèles au travail à l'usine et pour les activités qui impliquent des nuits hors de chez elles. Cela les bloque surtout dans les activités de formation susceptibles de permettre une promotion au sein du SPN. Un autre aspect culturel dominant est que les femmes ne sont souvent pas considérées comme des 'leaders'.

## 2.2 Dans quelle mesure les syndiqués sont-ils sensibilisés à la question du genre ?

Il est impossible d'inventorier par sondage la compréhension des concepts relatifs aux questions de genre. Un tel inventaire nécessite le recours à des interviews qualitatives. Mais le sondage cherchait cependant implicitement à connaître les opinions des travailleurs, notamment sur les problèmes liés au genre dans les usines.

44 % environ des répondants déclarent qu'il n'y a aucun problème dans l'usine. Vient ensuite le recours à un **langage choquant** (16,56 %) qui est donc en soi le problème le plus important. D'autres problèmes liés au genre (tels que l'intimidation sexuelle, l'égalité des droits pour les hommes et les femmes, la protection de la grossesse et le congé de grossesse) obtiennent un score très faible. Le 'langage choquant' est considéré comme le principal problème dans trois des six usines, tandis que dans les autres usines, il n'entre même pas dans le top 3. **Les risques sanitaires et d'accidents** entrent dans le top 3 des problèmes dans toutes les usines. Le paiement du salaire est par ailleurs cité comme une question importante.

En ce qui concerne les points de vue des répondants à l'enquête par sondage sur des thèmes liés au genre, la plupart de ces points de vue vont dans le sens prévu. Environ un travailleur sur trois est cependant d'avis que les femmes enceintes ne devraient pas pouvoir travailler, et 29 % des répondants sont également d'avis que la direction devrait être confiée à des hommes et pas à des femmes. Cette dernière constatation correspond à ce qui est ressorti des interviews qualitatives, à savoir qu'une **solide barrière culturelle et religieuse empêche les femmes d'assumer des rôles de dirigeantes**. Il a parallèlement pu être constaté que les hommes sont plus nombreux à estimer que ce sont les hommes qui devraient diriger, et que les femmes enceintes devraient rester à la maison.

Pas moins d'1 travailleur sur 3 reconnaît cependant qu'il y a un problème dans l'application de l'égalité des droits entre hommes et femmes au sein de l'usine. Plus de la moitié des répondants déclare en outre qu'il y a un problème au niveau de la protection des femmes enceintes. Plus de 50 % disent qu'il y a un problème avec le recours à un langage choquant dans l'usine. Et ils sont même 27 % à déclarer qu'il y a un problème d'intimidation sexuelle dans l'usine. Notons également que plus de 60 % des répondants déclarent qu'il devrait y avoir plus de femmes représentantes du SPN.

De manière générale, la direction nationale du SPN comprend le genre comme « *l'égalité des droits pour les hommes et les femmes, de sorte qu'il n'y ait, à position égale, pas de différence de salaire entre les hommes et les femmes, le même droit d'adhérer à des syndicats et de faire partie du management d'un syndicat, de même que le droit de devenir dirigeant d'un syndicat.* » Le contexte familial et le rôle qu'il faut y assumer est pour beaucoup de femmes un obstacle à l'occupation de différents postes au sein du syndicat. La direction nationale du syndicat ne semble pas savoir pour le moment comment aborder ce contexte culturel pour offrir malgré tout de facto aux femmes un accès plus facile à différents postes syndicaux.

On retrouve les mêmes perceptions chez les représentants syndicaux au niveau de la province, du district et de l'usine, même si l'on **constate que les niveaux hiérarchiques inférieurs voient encore plus les hommes en dirigeants**. Il convient de remarquer que, pour les niveaux hiérarchiques inférieurs, le concept d'égalité des genres revient généralement à l'objectif des 30 % de femmes représentantes.

Le concept de **gender mainstreaming** n'est correctement décrit à aucun niveau ni par aucun des répondants interviewés. Dans le meilleur des cas, on arrive à la même définition que celle de l'égalité des genres.

Le concept de l'intégration des aspects de genre n'est lui non plus pas assez clairement compris. Les interviewés avancent les mêmes arguments et les mêmes problèmes que pour le concept d'égalité des genres. Des aspects tels que la protection de la grossesse, le congé de grossesse et le droit à l'allaitement sont implicitement repris sous ce concept.

À tous les niveaux du SPN, la protection de la grossesse est directement interprétée en relation avec la protection des femmes enceintes dans le cadre normatif (légal) du 'Manpower Act No.13' de 2013. Il y a une politique selon laquelle ces **mesures de protection de la grossesse** doivent être reprises dans une CCT. Une des responsabilités de la représentation du SPN au niveau de l'usine consiste à contrôler, observer et s'assurer que l'usine respecte la législation et la CCT. Seules indications : l'installation d'équipements pour l'allaitement n'est pas encouragée ni facilitée au niveau de l'usine. On a rapporté dans la plupart des usines que les femmes enceintes sont déplacées dans des unités plus sûres, de sorte qu'elles n'entrent pas en contact avec des produits dangereux et peuvent effectuer un travail assis. Il existe également une règle implicite selon laquelle les femmes enceintes ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires, mais il a été constaté que c'est malgré tout le cas dans de nombreuses usines. D'après le SPN, les femmes ont besoin de ces heures supplémentaires pour s'en sortir financièrement.

Au niveau SPN national, on considère l'**intimidation sexuelle** comme des actions dénigrantes et des brimades à l'encontre des femmes, et plus particulièrement des actions qui dépassent les normes de la décence. La direction syndicale reconnaît qu'il est difficile de constater ce type de comportement, comme un langage obscène. La direction nationale du syndicat considère que le contrôle de l'intimidation sexuelle est l'une des tâches de la représentation syndicale au niveau de l'usine. Il est évident que le concept d'intimidation sexuelle n'est pas suffisamment connu au niveau de la province, du district et de l'usine.

### **2.3 Quelle influence les activités de formation mises en œuvre ont-elles eue sur le SPN ?**

Quelques formations spécifiques sur le genre ont déjà été organisées en 2017 dans le cadre du programme de l'IFSI/ISVI. Certains des participants à ces formations ont été interviewés dans le cadre des interviews semi-structurées de la direction syndicale. L'impact de ces formations reste plutôt limité parce qu'elles doivent être considérées comme des essais. Il est par ailleurs **trop tôt pour déceler un filtrage du contenu de ces formations au sein du SPN**.

Plus de 35 % des adhérentes et représentantes syndicales du SPN ont participé à des formations ; il y a donc une **forte sous-représentation des femmes** compte tenu du fait que le nombre d'adhérentes au SPN à Java s'élève à près de 75 %, contre environ 45 % en dehors de Java. L'objectif de 30 % de participation féminine n'en est pas moins atteint. 32 % de femmes environ ont participé à l'ensemble des activités en 2017. Au niveau des usines, on constate qu'au cours des 12 derniers mois, 54 % des hommes et 43 % des femmes ont reçu l'une ou l'autre formation ou séance d'information du SPN. Si l'on ventile ces chiffres par usine, on constate toujours qu'il y a proportionnellement plus d'hommes que de femmes qui sont formés, à l'exception de l'usine U qui a vu la formation d'un plus grand nombre de femmes (26 %) que d'hommes (23 %). On remarque également des écarts assez importants entre les usines. Dans certaines usines, plus de 60 % des hommes et des femmes ont reçu une formation ou une séance d'information au cours de l'année écoulée. Ce pourcentage dépasse à peine les 20 % dans d'autres usines.

La plupart des membres féminins et masculins qui ont suivi une formation ont participé à une formation sur des thèmes salariaux et sur les risques sanitaires et d'accidents au travail. Singulièrement, le nombre de femmes ayant suivi une formation sur l'égalité des droits entre hommes et femmes et sur l'intimidation sexuelle est étonnamment plus faible que le nombre d'hommes. On pourrait s'attendre à ce qu'il y ait proportionnellement une plus grande participation de femmes à ces formations.

#### **2.4 Dans quelle mesure les conventions collectives de travail (CCT) ont-elles été négociées avec succès ?**

À Java, **environ 1 entreprise sur 3 où le SPN est actif** dispose d'une CCT. Ce pourcentage est plus ou moins le même quand on compare la période 2014-2017 à celle de janvier 2018. La définition juridique des réglementations d'entreprise est « *réglementation établie par les employeurs et déterminant les modalités d'emploi et les règles de l'entreprise* » (Article 1 Subarticle 20 of Law number 13 Year 2003 on Manpower). Il est évident que les syndicats ont un rôle très important à jouer dans l'établissement des CCT et qu'ils peuvent s'appuyer sur **la force de leurs connaissances partagées**. Une ancienne CCT n'a toutefois pas encore été remplacée dans l'usine U à cause d'un conflit sur l'application des salaires minimums. Il est encore à noter qu'aucune usine, hormis une (usine X), n'a pris la moindre disposition spécifique en matière d'intimidation sexuelle. Les dispositions en matière de grossesse touchent surtout au congé de grossesse et de menstruation, et moins à la protection de la grossesse. Il y a donc encore une grande marge de progression pour les prochaines années. Le SPN ne tient aucun fichier des actions entreprises pour l'application des dispositions des CCT au niveau du district. D'une manière générale, il a été constaté que l'on s'efforce à tous niveaux de veiller à l'exécution de la CCT parce qu'elle constitue le fondement des discussions avec le management en cas de problème spécifique et individuel.

#### **2.5 Dans quelle mesure le mécanisme de traitement des plaintes a-t-il répondu aux besoins des syndiqués quant aux questions de genre ?**

Dans l'enquête par sondage menée auprès des membres du SPN, il leur a été demandé s'ils avaient eu au cours des 12 derniers mois des contacts avec le SPN en tant que syndiqués et, dans l'affirmative, quels sujets ils avaient abordés avec les représentants du SPN. Pour ce qui est des sujets liés au genre, on remarque que les **contacts en rapport avec la protection de la grossesse et le congé de grossesse arrivent en première place**, suivis par le langage choquant, l'égalité des droits pour les hommes et les femmes et l'intimidation sexuelle. Ce qui est très surprenant, c'est qu'il y a **proportionnellement plus d'hommes que de femmes** qui ont eu des contacts à ces propos avec des représentants du SPN. Il est par ailleurs important de noter que pas moins de 42,7 % des femmes n'ont jamais été en contact avec le SPN en rapport avec ces sujets, contre 25,8 % des hommes.

Dans le sondage, il avait également été demandé aux répondants ce qu'ils font quand ils rencontrent un problème dans l'usine. Environ 1 répondant sur 3 contacte dans ces cas un représentant du SPN. Un sur quatre s'adresse à un responsable direct et environ 1 sur 5 contacte un collègue qui soumet le problème à sa place à un représentant du SPN. 15 % environ contactent un collègue qui soumet à son tour le problème à un supérieur direct. Cela signifie que dans la moitié des cas environ, il est fait appel au SPN pour régler un problème des travailleurs. Les différences entre hommes et femmes sont négligeables, à l'exception des cas où un problème ne donne pas lieu à la moindre action. Ce pourcentage atteint 12,39 % chez les femmes quand il est à peine de 2 % chez les hommes.

Quand les membres rencontrent des problèmes dans l'usine, ils **cherchent généralement une solution au sein de l'usine**. Si les problèmes ne sont pas réglés, des actions en justice sont parfois envisagées, mais elles sont toutefois évitées autant que possible. Des **actions de protestation** sont **également** organisées dans certains cas, mais la mobilisation des travailleurs est de plus en plus difficile sans être toujours efficace.

Dans les affaires liées au genre, et en cas d'intimidation sexuelle en particulier, on opte généralement pour une médiation directe entre les parties concernées. On veut éviter que ce genre de problèmes n'arrive jusqu'aux familles des personnes concernées dans la mesure où cela en complique la résolution.

La **satisfaction des syndiqués quant au service offert par le syndicat** en cas de problèmes soulevés par des membres est très élevée. Environ 70 % des hommes et des femmes sont satisfaits des services prestés. Environ 21 % des hommes et près de 29 % des femmes se disent ni satisfaits ni insatisfaits. C'est un pourcentage assez élevé, compte tenu du fait que cette question est intrinsèquement susceptible d'obtenir des réponses socialement souhaitables. Les syndiqués étaient effectivement au courant que l'étude était organisée en collaboration avec le SPN. Plus de la moitié des travailleuses ayant rencontré un problème dans l'usine U se sont déclarées ni satisfaites ni insatisfaites des services prestés, contre 40 % dans l'usine V, 30 % dans l'usine Y et 20 % dans l'usine Z. Le pourcentage élevé dans l'usine U a probablement été dicté par le fait que le salaire minimum légal n'est pas payé dans cette usine.

## 2.6 Dans quelle mesure peut-on constater un effet multiplicateur par rapport aux questions de genre ?

Cette question est le **sujet des mesures médiane (mid-line) et finale**, au moment où un nombre suffisant de formations sur le genre auront déjà été dispensées et qu'un certain laps de temps se sera déjà écoulé entre les formations et le moment de la mesure, pour que les participants aient eu le temps de laisser filtrer les informations au sein de l'organisation.

## 2.7 Dans quelle mesure les adhérentes se sentent-elles mieux représentées au sein des syndicats ?

Plus de 85 % des hommes et plus de 90 % des femmes se disent très convaincus et modérément **convaincus que le SPN se bat pour leurs droits en tant que travailleur** dans l'usine. À la question de savoir si leur affiliation syndicale répond à leurs attentes, plus de 80 % des hommes comme des femmes déclarent **que leur attente est largement ou complètement satisfaite**. Seul un petit groupe de 10 % de femmes et de 15 % d'hommes déclarent que ce n'est que partiellement le cas. Les principes du syndicat étaient une motivation importante des membres pour s'affilier au syndicat. Plus de 90 % des femmes et des hommes disent qu'un ouvrier devrait s'affilier à un syndicat parce que les syndicats défendent les droits des travailleurs dans les usines. Plus de 80 % des membres déclarent s'être affiliés parce qu'ils croient en une société démocratique et solidaire, et plus de 85 % des femmes comme des hommes disent s'être affiliés parce que le SPN se bat pour l'égalité des droits des hommes et des femmes. La **confiance dans le SPN est particulièrement élevée comparé aux autres syndicats**. Plus de 90 % disent s'être affiliés parce que le SPN défend plus les droits de ses membres que les autres syndicats. Plus de 80 % des membres disent s'être affiliés pour être mieux informés de ce qu'il se passe dans l'usine et parce que les syndicats les aident en cas de problèmes (plus de 90 % tant pour les hommes que pour les femmes).

Il a par ailleurs été constaté que les femmes participent moins souvent que les hommes quels que soient les sujets. On peut dire d'une manière générale que les différences entre hommes et femmes sont encore plus grandes dans les formes de participation qui exigent une implication active ou qui doivent être exercées pendant les temps libres.

Dans 45 % des cas, les travailleuses peuvent généralement s'adresser à des représentantes féminines du SPN si elles veulent contacter le syndicat. Dans 55 % des cas, elles ont généralement affaire à un représentant masculin. **Dans certaines usines, les femmes ne peuvent s'adresser quasi exclusivement qu'à des représentants masculins**. Ceci a des conséquences sur le (sous-)reporting des thèmes sexospécifiques, comme l'intimidation sexuelle.

## 2.8 Dans quelle mesure la promotion du genre a-t-elle modifié la perception que les membres ont de leur syndicat ?

Il s'est avéré lors des tests d'interviews qu'il était impossible d'appliquer les différentielles sémantiques au contexte indonésien. Cette **question** a dès lors été **rayée du questionnaire**.

## 3. Défis méthodologiques

### 3.1 Difficultés qui se sont présentées

La direction des usines ne s'est montrée prête à s'entretenir avec l'équipe de recherche que dans quatre des sept usines cibles ayant une représentation du SPN. C'est grâce aux bonnes relations du SPN avec le management de ces quatre usines qu'une brève interview a finalement été accordée. **Le complément d'informations ressorti de ces interviews a cependant été minimal.** La plupart des informations des études de cas ont été tirées de la consultation quantitative, des interviews semi-structurées avec la direction syndicale et de l'analyse de documents.

Comme il était déjà très difficile de convaincre le management des usines SPN de collaborer à l'étude, il a semblé impossible d'engager la collaboration du management des usines non-SPN. Le **seul moyen d'obtenir la collaboration d'usines non-SPN est de forcer ces usines** à coopérer avec l'équipe de recherche, ce qui n'est possible qu'avec un accord entre les autorités belges et indonésiennes officielles (les Ministères des Affaires étrangères).

Les possibilités d'interroger des ouvriers et ouvrières sans l'approbation et la collaboration du management de l'usine sont à l'étude, mais ont été vivement déconseillées par les experts locaux et la direction du SPN. La **sélection d'usines de contrôle** ne serait **pas une stratégie de recherche utilisable** dans le contexte du secteur TGSL indonésien. Le fait de ne pas intégrer les usines de contrôle n'a pas non plus d'énormes implications pour l'étude d'impact. Puisque des données d'enquête supplémentaires ont été collectées pour les usines cibles, la comparaison des usines de contrôle et des usines cibles se ferait sur la base de données différentes, où les données des usines de contrôle seraient caractérisées par une validité et une fiabilité moindres. L'objectif de mesurer l'impact selon un schéma quasi expérimental reste de rigueur.

L'**échantillonnage représentatif sur la base des listes de membres** s'est avéré **problématique**. Deux des six usines ont fourni des listes qui se sont avérées incomplètes. Si les listes de membres dans les usines n'ont pas été fournies, c'est parce que ce n'est pas le SPN lui-même qui gère ces listes. L'absence de fichiers (précis) des membres a eu d'importantes conséquences sur l'étude de terrain. Étant donné la forte participation (taux de réponse élevé), l'équipe de recherche a pu, au moment de la consultation, choisir aléatoirement un grand nombre de membres du SPN qui étaient présents à ce moment-là dans l'usine.

### 3.2 Recommandations méthodologiques

Bien que des rendez-vous aient déjà été fixés avec le SPN et les usines deux mois avant le début de l'enquête par sondage, le schéma des interviews a été revu jusqu'au dernier moment, ce qui a causé de sérieux problèmes logistiques à l'équipe chargée des interviews. Le caractère longitudinal de l'étude constitue un défi important pour la deuxième phase. 913 (67,2 %) des 1358 répondants interviewés étaient prêts à donner leurs coordonnées (numéros de téléphone). **Retrouver ces personnes pendant la deuxième mesure (mid-term) et les convaincre de poursuivre la collaboration** sera un **défi de taille**.

Un autre gros défi du programme pour le SPN et l'IFSI-ISVI est lié à plusieurs **valeurs culturelles fortement ancrées**. Dans le contexte indonésien, il ne va pas de soi que les femmes assument un rôle public. Parallèlement à leur travail pour le syndicat et/ou à l'usine, les femmes doivent aussi assumer d'importantes tâches ménagères. Ce contexte socioculturel peut constituer un obstacle à la réalisation de l'objectif du programme. Compte tenu de ce contexte, atteindre l'objectif du programme demandera dès lors beaucoup de créativité et de détermination.

# Appui à l'autonomisation des femmes au Maroc

## 1. Introduction

Cette évaluation d'impact porte sur **l'amélioration qualitative de l'entrepreneuriat et l'employabilité des femmes au Maroc** et s'inscrit dans le contexte plus large du parcours d'apprentissage évaluation d'impact. Cette étude cherche à identifier et à mesurer les effets attribuables du programme Min Ajliki sur les bénéficiaires finaux tout en expliquant les mécanismes sous-jacents aux changements observés et les facteurs ayant inhibé ou favorisé l'atteinte des résultats, par la mise en œuvre d'une approche méthodologique mixte rigoureuse. Le marché du travail formel au Maroc est caractérisé par quatre éléments :

1. **Le taux de participation des femmes au marché du travail reste largement inférieur à celui des hommes.** En 2015, la participation des femmes au marché du travail ne dépassait pas 27% (femmes âgées de 15 à 64 ans) par rapport à 79% pour les hommes. Cette faible participation s'explique par des contraintes socioculturelles.
2. **La jeune femme citadine avec un diplôme supérieur est la plus exposée au chômage.** Le taux de chômage global est estimé à 9,6% au Maroc mais reste très élevé chez les jeunes (21,8%). Le chômage des jeunes est une des préoccupations majeures des pouvoirs publics marocains.
3. **Le secteur agricole au Maroc absorbe la majeure partie des femmes travailleuses. Les femmes entrepreneuses sont peu nombreuses.** 90,9% des femmes travaillent dans le secteur privé, et 59,5% dans le secteur agricole. Le recours au crédit bancaire reste très faible et l'essentiel du financement de l'entreprise féminine est constitué par l'apport personnel et familial. La mise en réseau et l'adhésion à des femmes entrepreneuses restent limités.
4. **La faible inclusion des femmes dans l'économie formelle est liée à un faible niveau d'éducation et une mauvaise adéquation des compétences.** Malgré des efforts notables du gouvernement pour l'alphabétisation des femmes, celles-ci demeurent plus touchées par l'analphabétisme (jusqu'à 55% en milieu rural) par rapport à une moyenne nationale de 28%.

### 1.1 Présentation du programme

Le programme Min Ajliki, lancé en 2013, promeut l'entrepreneuriat féminin à travers l'accompagnement des femmes (à potentiel) entrepreneurs et le renforcement des capacités sous la forme d'une **palette de services personnalisables** :

- Séances de sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- Ateliers de formation sur l'entrepreneuriat ;
- Centre de formation à Casablanca ;
- Accompagnement par des conseillers en création d'entreprises ;
- Incubateurs d'entreprises à Casablanca, Tanger et Meknès.

La **phase 1 du programme Min Ajliki (2013-2016)** a permis de former 500 cadres à l'accompagnement des porteuses de projet, de sensibiliser 60.000 femmes parmi lesquelles 700 formées à l'entrepreneuriat et 1200 accompagnées en pré-crédation d'entreprises.

Le programme Min Ajliki s'appuie sur les nouveaux supports numériques et la digitalisation des formations, notamment l'e-learning. Par ailleurs, **les formations sont données par des professionnels dans les différents domaines abordés, en langues locales**, avec des supports traduits également en dialecte marocain. Le programme, d'un budget de 14 millions d'euros par an, est cofinancé par le gouvernement marocain (66%) et la DGD (34%). Il est mis en œuvre par l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE), une association sans but lucratif historiquement spécialisée sur l'éducation et la formation.

L'**impact visé** par le programme Min Ajliki est que l'esprit d'entreprendre chez les femmes au Maroc soit développé et que les contraintes socioculturelles qui l'ont freiné depuis des décennies soient réduites. L'acte d'entreprendre devient dès lors un moyen privilégié pour l'autonomisation des femmes au Maroc avec pour corollaire une contribution au développement économique du pays. L'impact attendu est une amélioration de la situation personnelle, sociale et économique des femmes.

Le programme Min Ajliki apporte une offre de services différenciée selon **quatre catégories de bénéficiaires** : (A) les femmes désirant accéder à l'entrepreneuriat, (B) celles exerçant une activité dans le secteur informel et qui souhaitent passer au secteur formel, (C) celles exerçant des activités économiques et solidaires, et (D) celles entrepreneures dans le secteur formel désirant développer leurs entreprises.

Le programme résume les effets attendus en **4 catégories d'impact**. Des indicateurs pour mesurer les changements dans chacune de ces catégories sont définis, construits et mesurés :

- Changements de perceptions et de croyances des femmes (et des hommes) par rapport au principe d'entreprendre passant par des campagnes d'information et de sensibilisation ;
- Changements de connaissances, de compétences et de capacités entrepreneuriales et managériales grâce à des programmes de formation pré-crédation, création et post-crédation ;
- Changements de comportement au travers d'un accompagnement de proximité favorisant l'appropriation et la pérennité des acquis au niveau de leur activité génératrice de revenus (AGR) mais aussi peut-être dans leur comportement au sein de leur famille ;
- Changements économiques et de bien-être pour les femmes, l'autonomisation financière des femmes à travers l'accompagnement des activités pour assurer leur viabilité, leur bien-être émotionnel grâce à une mise en réseau, une meilleure organisation et une reconnaissance acquise par le développement AGR.

L'objectif de ce rapport est de mesurer l'impact du programme Min Ajliki sur les bénéficiaires finaux, en l'occurrence les femmes participant aux différentes activités proposées par Min Ajliki. « Les effets » font référence aux changements qui peuvent être observés dans les domaines économique (revenus, niveau de vie, chiffre d'affaire), social (réseau, mobilité, autonomie) et personnel (autonomisation, bien-être). À cette fin, un questionnaire individuel sera élaboré, comportant un grand nombre de questions sur l'ensemble de ces éléments.

## **1.2 Activités évaluées**

Le programme cible **quatre groupes de femmes** qui se distinguent par le développement d'activités génératrices de revenus. De plus, chaque groupe est approché par un

**partenaire différent** de Min Ajliki et recevra des **formations spécifiques**. Le questionnaire pour les groupes A et B est le même. Pour le groupe D, des questions supplémentaires ont été ajoutées dans le cadre de leurs activités officielles. Pour le groupe C, l'accent a été mis sur la coopérative et moins sur les femmes.

**Groupe A : les femmes porteuses de projets.** Les femmes qui cherchent à créer une entreprise ou une activité génératrice de revenus se tournent vers l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) si elles ont besoin d'aide et peuvent donc bénéficier du programme Min Ajliki. Habituellement (c'est-à-dire en l'absence d'une étude d'évaluation), les femmes qui se tournent vers l'ANAPEC sont servies sur une base continue, chaque fois qu'elles frappent à la porte. Pour les besoins de l'évaluation, l'ANAPEC et le programme Min Ajliki ont convenu de recruter toutes les femmes intéressées au plus tard à une certaine date, de manière à ce qu'elles puissent être interrogées afin d'obtenir des données de base.

L'ANAPEC, avec l'aide des associations locales, et Min Ajliki ont réussi à inscrire au total 600 femmes intéressées au programme. Ces femmes sont originaires de zones urbaines (Fès et Meknès) ainsi que de zones rurales (Azrou et My Driss Zarhoun). Il s'agit un dispositif quasi expérimental individuel, avec un groupe de comparaison.

**Groupe B : les femmes déjà actives dans le secteur informel.** Pour les femmes du groupe B, il existe trois différences importantes par rapport aux femmes du groupe A. Premièrement, elles sont membres d'une organisation de microfinance (Al Amana ou Attawfiq) et, en tant que telles, elles ont normalement été actives en tant qu'entrepreneurs dans l'économie informelle. Deuxièmement, des informations de base sur l'organisation de microfinance sont disponibles (âge, niveau d'éducation, secteur d'activité économique, niveau et durée du prêt). Troisièmement, Min Ajliki et les deux organisations de microfinance ont convenu de mettre en place un essai randomisé par cluster pour l'évaluation. Il s'agit un dispositif quasi expérimental par cluster, avec un groupe de comparaison.

**Groupe C : les femmes membres d'une coopérative.** Pour le groupe C, l'accent est mis sur la coopérative elle-même. Min Ajliki n'a la capacité de soutenir que quelques coopératives au cours de la période du programme, car le soutien à ces organisations est assez coûteux. Par conséquent, la taille de l'échantillon est nettement plus petite pour ce groupe. Pour l'évaluation, un dispositif d'analyse quantitative (non représentatif), avec un groupe de comparaison, est utilisé.

**Groupe D : les femmes à potentiel chefs d'entreprise.** Ce groupe est très spécifique puisqu'il représente une part infime de la main-d'œuvre féminine au Maroc et un peu moins important en dehors de la plus grande ville économique marocaine (Casablanca). L'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc (AFEM) et l'Université Moulay Ismail ont lancé un appel à candidatures pour les femmes souhaitant bénéficier d'un incubateur avec ou sans hébergement. L'objectif était d'avoir 30 femmes intéressées et éligibles pour une incubation avec hébergement et 20 femmes pour une incubation sans hébergement. La situation du groupe D est également plus proche d'un design d'étude de cas plutôt que d'un design permettant une analyse statistique robuste. Il s'agit un dispositif d'étude de cas sans analyse robuste, avec un groupe de comparaison.

Le **questionnaire** a été inspiré de questionnaires existants sur des thématiques similaires (soutien à l'entrepreneuriat, microfinance et mesure de l'empowerment des femmes), ainsi qu'en cohérence avec la TdC du programme Min Ajliki.

Le questionnaire fournit **des mesures objectives**, comme par exemple le statut civil, le nombre d'enfants, les dépenses mensuelles du ménage, etc. **mais aussi des mesures subjectives**, comme la contribution de la femme aux dépenses de la famille, ou encore leur avis sur l'éducation des filles vis-à-vis celle des garçons, ou leur degré de satisfaction dans la vie, le fait qu'elle se sente utile, soutenue, etc.

## 2. Mesures de baseline - résultats obtenus par l'évaluation d'impact

### 2.1 Analyses des données baseline

**Groupes A et B.** Une majorité de femmes interrogées vivent actuellement dans des villes (69%), et ont grandi dans des zones urbaines (61%). La plupart d'entre-elles ont déjà voyagé en dehors de la région de Fès-Meknès (89%), mais peu ont voyagé hors du Maroc (10%). L'âge moyen et médian des femmes est de 42 ans. La plupart des femmes sont mariées (55%). Parmi celles-ci, une majorité est mariée depuis plus de 10 ans (82%). Leur mari a en moyenne 10 ans de plus qu'elles. Les autres femmes sont célibataires (26%), veuves ou séparées (19%). L'âge moyen d'une femme célibataire est de 34 ans. Le fait d'observer que près de la moitié des femmes sont célibataires, veuves ou séparées indique sans doute, que les femmes intéressées par créer/développer des AGR, en ont certainement économiquement besoin vu leur statut 'précaire'. Une majorité de femmes de l'échantillon ne sont pas allées à l'école (35%) ou y sont allées uniquement jusqu'en fin de primaire (26%). Seulement 23% ont terminé leurs études secondaires et 10% ont terminé des études supérieures. Plus de la moitié des femmes ont fréquenté l'école coranique (51%), dont environ un tiers ne sont pas allées à l'école publique. Cependant, une majorité d'entre-elles affirment pouvoir lire (73%) et écrire (72%) en arabe. Seule une minorité de femmes sont membres actifs d'une coopérative (5%) ou d'une association (15%). Une majorité de femmes utilisent WhatsApp (69%) mais moins ont une adresse électronique personnelle (26%) ou utilisent Facebook (40%).

La plupart des femmes interrogées se sentent heureuses (37%) ou très heureuses (54%). Un plus grand nombre d'entre elles signalent avoir connu un événement malheureux (59% - principalement des décès de proches) qu'un événement heureux (25% - principalement un emploi stable pour un membre du ménage) au cours des deux dernières années.

**Groupe C.** L'échantillon est composé de 24 femmes, ayant en moyenne 44 ans (la plus jeune ayant 24 ans, et la plus âgée, 61 ans). 42% des répondantes sont célibataires et 46% sont mariées, les autres répondantes étant veuves ou divorcées. La majorité des répondantes (54%) ont grandi en milieu rural. Trois-quarts des femmes ont déjà habité en ville, et un tiers vivent actuellement en ville. 96% des femmes ont déjà voyagé en dehors de la région de Fès-Meknès, mais seules 12% des répondantes ont déjà voyagé en dehors du Maroc. 12% des femmes n'ont pas été à l'école et un quart y sont allées jusqu'à la fin de l'école primaire. Un tiers ont terminé le collège et 17% ont eu leur bac, 12% ont fait des études supérieures. La moitié des répondantes ont fréquenté l'école coranique. Toutes les répondantes disent savoir lire et écrire l'arabe. 79% des femmes utilisent WhatsApp, 71% ont un profil Facebook, et 37% ont une adresse email personnelle. Un quart des femmes ont une AGR leur apportant un revenu en dehors de la coopérative. En moyenne, les répondantes sont membre de la coopérative depuis 6 ans. L'activité la plus répandue est la tapisserie (33%), suivi par la couture/broderie (29%), et l'élevage (21%). Les autres activités sont la boulangerie/pâtisserie, la fabrication de produits comestibles, l'agriculture, et la cueillette de plantes médicinales et la fabrication de produits cosmétiques / médicaments traditionnels / produits laitiers.

**Groupe D.** L'échantillon est composé de treize femmes, ayant en moyenne 31 ans (la plus jeune ayant 22 ans et la, plus âgée, 43 ans). 69% des femmes sont célibataires, les autres étant mariées. La majorité (69%) des répondantes a grandi en milieu urbain, et toutes habitent actuellement en ville. Toutes les répondantes ont déjà voyagé en dehors de la région de Fès-Meknès, et la majorité (62%) a déjà voyagé en dehors du Maroc. Presque toutes les répondantes (92%) ont fait des études supérieures et ont une bonne compréhension du français. Une seule femme n'a été à l'école que jusqu'à la fin de l'école primaire et a une faible connaissance du français (une traductrice était donc présente pendant l'interview). Toutes les répondantes utilisent WhatsApp, ont un profil Facebook, ainsi qu'une adresse email personnelle.

Pour toutes les répondantes sauf une, leur entreprise est encore au stade de projet. La seule répondante ayant une entreprise active (créée en 2016) considère que son entreprise connaît une croissance rapide. L'activité principale des entreprises en devenir sont les services (ex. préparation mariage, transport, aide, bien-être / esthétique, restauration / traiteur, tourisme etc.), pour 46% des répondantes. La boulangerie/pâtisserie, l'agriculture, la cueillette de plantes médicinales et la fabrication de produits cosmétiques / médicaments traditionnels font aussi partie des activités mentionnées.

Ces femmes sont globalement satisfaites de leur vie, se sentent soutenues et respectées. Elles ont toutes un téléphone portable, un ordinateur ou une tablette. Sur une échelle de 1 (complètement insatisfaite) à 10 (complètement satisfaite), les répondantes notent leur satisfaction par rapport à leur vie en général à 7,5.

## 2.2 Les indicateurs pour les groupes A et B

### *Changement de perception*

L'indicateur de mentalité progressiste rassemble l'avis des femmes sur des questions de possibilités de divorcer, de mariage précoce et de scolarisation des filles. Plusieurs points de vue « progressistes » augmentent la valeur de cet indicateur. Son niveau moyen pour toutes les femmes interrogées est élevé (6,85 sur une échelle allant de -10 à 10), indiquant une **mentalité globalement progressiste**. Il est à noter que les femmes du groupe A montrent une mentalité légèrement plus progressiste que les femmes du groupe B (7,35 et 6,38 respectivement). Ceci peut s'expliquer par la moyenne d'âge plus jeune chez les femmes du groupe A.

L'**accès au crédit** pour une femme n'est globalement pas perçu comme difficile (avec un taux moyen de -2,04 sur une échelle allant de -10 à 10). Les femmes du groupe A perçoivent l'accès au crédit comme plus difficile que les femmes du groupe B (0,35 et -4,24 respectivement). Les femmes sans activité perçoivent l'accès au crédit comme plus difficile que les femmes avec une activité (-0,51 et -2,99 respectivement). Ce qui paraît a priori logique car les femmes du groupe B ont toutes été en contact avec une agence de microfinance, et 96% d'entre-elles ont un crédit un cours.

Pour les femmes qui n'ont pas de **compte en banque personnel** (62%), l'envie d'en avoir un est globalement élevé (4,65 sur une échelle allant de -10 à 10). Cette envie est plus forte pour les femmes du groupe A qui sont moins nombreuses à avoir un compte en banque personnel que les femmes du groupe B (24% et 51% respectivement).

### *Changement de connaissance*

Les **difficultés financières**, constituées de l'accès à des financements, du niveau de rentabilité, des retards de paiement et des négociations avec les fournisseurs, sont globalement élevées (un niveau moyen de 4,21 sur une échelle allant de -10 à 10). De façon attendue, les femmes du groupe A éprouvent plus de difficultés financières que les femmes du groupe B qui ont déjà accès à un financement. Cependant, les femmes du groupe B estiment également avoir des difficultés financières importantes. Les difficultés liées à se faire payer au prix demandé, à négocier avec les clients ou fournisseurs, à ne pas succomber aux demandes des clients de leur vendre à crédit (pour in fine ne pas être payés), au calcul des coûts... sont fréquemment mentionnées par les femmes interrogées (ainsi que dans les comptes rendus des discussions de groupe).

Les **difficultés liées à la gestion de la vie privée** lorsqu'on a une AGR, constituées par la garde des enfants, le temps consacré au ménage et l'appropriation des revenus par d'autres membres du ménage, sont relativement faibles (un niveau moyen de -0,51 sur une échelle allant de -10 à 10), et légèrement plus élevées en milieu rural (0,89). Cependant, une observation détaillée des composants de l'indicateur montre que 70% des femmes avec enfants en bas âge disent avoir des difficultés à faire garder leurs enfants.

Pour toutes les femmes interrogées, le **nombre total de formations suivies** est faible. Dans le groupe A, ce niveau est plus élevé que pour le groupe B (1,64 et 0,35 respectivement). La formation la plus suivie est la formation "métier" qui a été suivie par 56% des femmes du groupe A contre 17% dans le groupe B. Pour toutes les femmes interrogées, le besoin de formations est élevé (un niveau moyen de 4,55 sur une échelle allant de 0 à 6). Ce besoin est plus élevé pour le groupe A que pour le groupe B (5,32 et 3,84 respectivement), et il est également légèrement plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (4,92 et 4,39 respectivement). Les formations les plus demandées sont celles de développement personnel (80%), métier (78%) et marketing (78%), bien que le niveau de besoin soit élevé pour les autres également (minimum 70% pour l'informatique).

## **Changement de comportement**

### **Au niveau de l'activité économique**

La **proportion de femmes ayant une AGR** est plus élevée dans le groupe B que dans le groupe A (77% et 45% respectivement). Lorsque l'on regarde le statut civil des femmes dans l'échantillon, 49% des célibataires, 65% des femmes mariées, et 69% des femmes divorcées, veuves ou délaissées ont une AGR. La moitié des femmes entre 15 et 35 ans ont une AGR (49%), ainsi que la majorité des femmes ayant plus de 35 ans (67%). Pour celles qui n'ont pas d'AGR, la raison principale (citée par 69% des femmes), est l'absence de moyens financiers (70% pour A et 66% pour B). La deuxième raison la plus citée (38%) est "je ne sais pas comment faire" (46% pour A et 31% pour B). Seulement 9% des femmes déclarent avoir un statut formel pour leur activité (coopérative, autoentrepreneur ou en société).

L'indicateur de **développement de l'activité, reprenant les investissements et le fait d'avoir des employées**, est globalement très bas (un niveau moyen de 1,69 sur une échelle allant de 0 à 10), bien que plus élevé pour les femmes du groupe B (2,13). En particulier, 27% des femmes ayant une activité génératrice de revenu emploient au moins un salarié, avec une proportion plus grande au sein du groupe B (31%) qu'au sein du groupe A (20%). Seulement 22% des femmes ont investi dans leur activité au cours de ces deux dernières années, avec une large différence entre le groupe B (32%) et le groupe A (6%).

Très peu de femmes tiennent une **comptabilité régulière**. Elles sont seulement 13% dans le groupe A et 30% dans le groupe B. Lors des discussions, plusieurs femmes ont confié que la comptabilité était faite par leur mari, ou encore leurs enfants, alors qu'elles aimeraient être capables de le faire elles-mêmes. Cependant, lorsque la question de l'estimation des coûts de leur activité est posée, plus de la moitié des femmes (64%) répondent ne pas le faire. Mais seule une minorité de femmes ayant une AGR avouent ne pas savoir comment estimer leurs coûts ou ne pas savoir ce que cela veut dire (10%).

Parmi les **femmes qui ont obtenu un crédit**, seulement près de la moitié (48%) d'entre elles déclarent n'utiliser les fonds prêtés que pour leur activité génératrice de revenu (94% des femmes qui ont obtenu un crédit font partie du groupe B). Les moyens de vente utilisés ne sont globalement pas très diversifiés (un niveau moyen de 1,83 sur 7 moyens proposés), et moins encore pour les femmes du groupe A (1,62).

Les **moyens de communication** pour faire connaître les produits et services (bouche-à-oreille, internet et réseaux sociaux), sont relativement peu diversifiés (un niveau moyen de 1,6 sur 4 moyens proposés), un peu plus pour les femmes du groupe A et dans les zones urbaines (1,7 et 1,74 respectivement).

## Au niveau de la vie privée

Les femmes qui ont une activité disent généralement se sentir libre d'utiliser le revenu tiré de cette activité comme elles le souhaitent (avec un taux moyen de 7,26 sur une échelle allant de -10 à 10). Pour les femmes mariées, l'indicateur de leur implication dans les décisions financières concernant les dépenses du ménage, en particulier leur implication dans la décision de l'achat de biens durables, est élevée (avec un taux moyen de 8,50 sur une échelle allant de 0 à 10).

Leur **implication dans les décisions relatives aux aspects liés aux enfants**, telles que les vêtements, l'éducation et les soins de santé, est similaire (avec un taux moyen de 8,58 sur une échelle allant de 0 à 10). Pour les femmes mariées, la contribution aux dépenses les plus fréquentes du ménage, incluant la nourriture, les biens durables, les soins de santé, etc. se situe en moyenne autour de 20%. Pour les femmes concernées par ces dépenses, leur contribution aux dépenses liées aux enfants, au loyer, aux loisirs, aux proches, est du même ordre ou inférieure. Cela signifie que lorsque la femme gagne un revenu, elle le consacre d'abord au paiement des charges du quotidien, puis pour ce qui concerne spécifiquement les enfants. Il est assez alarmant de constater que 25% des familles n'envoient pas tous leurs enfants en âge d'être scolarisé à l'école (fille et garçons confondus).

L'indice de **soutien (aide) reçu au sein du ménage**, par les enfants, le mari ou une aide extérieure, est également globalement faible (avec un taux moyen de 1,94 sur une échelle allant de 0 à 10). Il est cependant plus élevé pour les femmes du groupe B que pour les femmes du groupe A (2,33 et 1,51 respectivement), et plus élevé pour les femmes en zone urbaine que pour les femmes en zone rurale (2,11 et 1,55 respectivement).

## Au niveau économique de l'activité

Le **chiffre d'affaires** hebdomadaire moyen pour les femmes qui ont une activité et calculent celui-ci est situé autour de 500 Dirham marocain (MAD) (avec un taux moyen de 1,64 sur une échelle allant de 1 à 432). Pour les femmes du groupe B, le chiffre d'affaires est plutôt situé entre 500 MAD et 1000 MAD (1,86 et 1,16 pour le groupe A). Le revenu hebdomadaire moyen suit une tendance similaire à celle du chiffre d'affaires et se situe autour de 500 MAD (avec un taux moyen de 1,56 sur une échelle allant de 1 à 4). Plus d'un quart des femmes ayant une AGR avouent ne pas savoir comment calculer leur chiffre d'affaires (27%) et/ou leur revenu (29%).

La **charge de travail pour les femmes ayant une AGR** est globalement élevée : 53% des femmes de notre échantillon disent y travailler plus de 6 heures par jour et 38% travaillent 7 jours sur 7. Seules 16% des femmes ont un local indépendant (loué ou acheté) pour exercer leur activité. Cette proportion est plus élevée pour les femmes du groupe B (21% et 7%) et pour les femmes en zone urbaine (18% et 10%). L'appréciation de la stabilité et de la prévisibilité du revenu est globalement négative (avec un niveau moyen de -5,67 sur une échelle allant de -10 à 10) pour toutes les femmes. La perception de difficultés à rembourser le crédit est plus élevée pour les femmes du groupe A que pour les femmes du groupe B (3,18 et -1,38 respectivement), et avec un niveau moyen de -0,78 sur une échelle allant de -10 à 10).

La **volonté d'emprunter un montant plus élevé** est généralement négative (avec un niveau moyen de -3,67 sur une échelle allant de -10 à 10). Celle-ci est plus fortement négative pour les femmes du groupe A (-7,52 contre -0,13), pour les femmes en zone urbaine (-4,23 contre -2,4), et pour les femmes sans activité (-5,33 contre -2,64).

## Au niveau économique général

L'**indice global de richesse**, composé de 8 biens durables et des possessions de bétail, terres et arbres, à une valeur moyenne de 4,5 sur une échelle allant de 0 à 10. Cet indice est plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale (4,66 et 4,13 respectivement). Il est plus

faible pour les ménages dont la femme n'a pas d'activité que pour les ménages dont la femme a une activité génératrice de revenu (4,61 et 4,30 respectivement). Sans surprise, seuls 17% des ménages urbains possèdent des terres cultivables, du bétail ou des pieds d'arbres contre 31% en zone rurale. Un autre indice de richesse composé de 8 biens détenus par le ménage et normalisé pour une échelle allant de 0 à 10 vaut en moyenne 4,79. Il présente les mêmes différences pour les zones urbaines et rurales (5,03 et 4,26 respectivement) et pour les femmes avec et sans activité que l'indice précédent (4,6 et 4,91 respectivement). Seuls 22% des ménages sont propriétaires de leur logement et les ménages dont les femmes ont une activité sont légèrement plus nombreux à être propriétaires (24% contre 18%). Le montant global des dépenses mensuelles par personne, incluant les dépenses de nourritures, charges et autres, est en moyenne de 914 MAD par personne (= 83 EUR). La différence est marquée lorsque l'on compare les groupes A et B (771 MAD et 1045 MAD respectivement), les zones urbaines et rurales (990 MAD et 745 MAD respectivement) et les ménages dont les femmes ont une AGR ou pas (1016 MAD et 749 MAD respectivement). Dans notre échantillon, près de 90% des femmes disent avoir des dépenses de loisirs. Lorsqu'elles ont une AGR, elles sont plus nombreuses à contribuer aux dépenses de loisirs et de voyages (74% contre 30% sans AGR).

Enfin, l'**indice de richesse individuelle** de la femme, basé sur la possession d'un téléphone, d'un ordinateur ou d'une tablette et d'épargne personnelle, vaut en moyenne 3,95 sur une échelle allant de 0 à 10. Les femmes du groupe B sont plus riches que celles du groupe A (4,12 et 3,77 respectivement), les femmes des zones urbaines sont, en moyenne, plus riches que celles des zones rurales (4,16 et 3,5 respectivement). Cela se vérifie aussi pour les femmes avec une AGR versus celles qui n'en ont pas (4,30 et 3,40 respectivement).

### **Au niveau du bien-être**

Pour toutes les femmes interrogées, la **satisfaction générale dans la vie** est élevée (avec un taux moyen de 7,80 sur une échelle allant de 0 à 10). Ce niveau de satisfaction est plus élevé pour les femmes du groupe B (8,25 contre 7,31), pour les femmes en zone rurale (8,25 contre 7,60), et pour les femmes avec une AGR (8,02 contre 7,44).

L'indice d'**épanouissement professionnel**, composé du fait qu'elle aime son travail, qu'elle obtient de la reconnaissance, que son travail contribue à son bonheur, que quelqu'un est fier d'elle, qu'elle ait senti ou entendu que son travail n'est pas une perte de temps, pour toutes les femmes, est élevé (avec un taux moyen de 6,31 sur une échelle allant de 0 à 10). Il est cependant plus élevé pour les femmes du groupe B (7,50 contre 5,00) et pour les femmes avec une activité (9,16 contre 1,71).

L'indice de **confiance en soi**, composé des sentiments de capacité, d'utilité et de fierté vis-à-vis de soi-même, est élevé (avec un taux moyen de 6,88 sur une échelle allant de -10 à 10). Il est d'autant plus élevé pour les femmes du groupe B (7,23 contre 6,51) et pour les femmes avec une AGR (7,38 contre 6,09).

L'indice du **respect de son avis en société** est élevé (avec un niveau moyen de 7,10 sur une échelle allant de 0 à 10). Ce respect est aussi plus élevé pour les femmes ayant une AGR (7,43 contre 6,57).

L'indice de **sentiment de liberté**, en termes de mouvement et de comportement, est faiblement positif (avec un taux moyen de 1,85 sur une échelle allant de -10 à 10). Ce sentiment de liberté est plus élevé pour les femmes du groupe B (2,25 contre 1,41), pour les femmes en zone urbaine (2,22 contre 1,01), et pour les femmes avec un AGR (2,66 contre 0,53).

L'indice du **sentiment d'isolement et d'insécurité**, captant le fait d'être en insécurité, d'être peu entourée par la famille (ou mal entourée), de ne pas pouvoir compter sur la famille, ainsi que la peur de ternir sa réputation si elle travaille en dehors de la maison, est relativement élevé (avec un taux moyen de 4,09 sur une échelle allant de 0 à 10). Il est plus élevé (donc négatif pour le bien-être de la femme) encore pour les femmes du

groupe B (4,44 contre 3,67). Plus de la moitié des femmes interrogées (56%) disent avoir peur de ternir leur réputation si elles travaillent hors de chez elles. Finalement 74% des femmes mariées déclarent avoir peur d'être en désaccord avec leur mari. Ces femmes sont d'autant plus nombreuses lorsqu'elles font partie du groupe B (78% contre 66%) et lorsqu'elles ont une AGR (77% contre 67%).

L'indice de **sentiment de confiance dans le futur**, les femmes pensant que les conditions de vie de leurs enfants seront globalement meilleures que les leurs, est globalement positif (avec un taux moyen de 8,04 sur une échelle allant de -10 à 10). Il est un peu plus élevé pour les femmes avec une AGR (8,43 contre 7,44). Par contre, les femmes estiment plus souvent que leur qualité de vie est moindre que celle de leurs parents.

### 2.3 Régressions préliminaires et analyses de quintile

**Le niveau de biens personnels de la femme, son statut civil, son niveau d'éducation et son statut professionnel jouent un rôle déterminant dans le score de l'indicateur.** Les femmes qui possèdent davantage de biens personnels obtiennent des résultats significativement supérieurs pour tous les indicateurs, à l'exception du sentiment d'insécurité. **Plus le niveau d'instruction d'une femme est élevé, plus sa satisfaction est faible**, ce qui est compatible avec l'idée reçue que l'éducation suscite des attentes dans la vie (comme déjà mentionné plus haut). L'enseignement supérieur est également en corrélation avec (ou même détermine) une mentalité plus progressiste mais aussi avec moins de sentiment d'insécurité. Cela ne semble pas affecter de manière significative l'estime de soi et la liberté. Il est intéressant de noter que les femmes qui étaient mariées dans le passé mais ne le sont plus, sont plus performantes pour tous les indicateurs sauf la satisfaction. Enfin, il existe également **un effet statistiquement significatif du statut professionnel de la femme**. Les femmes actives dans l'économie informelle obtiennent des résultats supérieurs à ceux des femmes sans occupation, et les femmes de l'économie formelle obtiennent des résultats encore meilleurs. Un changement de statut d'aucune activité à une activité informelle augmente les scores d'environ 0,5 point, alors qu'un changement vers le secteur formel peut avoir un impact d'environ 2 points.

**Min Ajliki peut aussi bien avoir un effet indirect que direct sur les déterminants susmentionnés.** En se concentrant sur les activités entrepreneuriales, il peut modifier le statut professionnel d'une femme et, en tant que tel, avoir un impact indirect sur la notation des indicateurs sélectionnés. Min Ajliki souhaite également générer des revenus par le biais d'activités économiques, ce qui peut avoir un effet direct sur les biens que les femmes peuvent acheter pour elle-même et, à cet égard, affectent également le score des indicateurs de manière indirecte. Dans la mesure où la formation et l'encadrement proposés par Min Ajliki touchent directement les normes, valeurs et sentiments mesurés par les indicateurs, le programme peut également avoir un impact direct sur la valeur de l'indicateur dans l'enquête d'endline. En moyenne, les femmes du quintile le plus riche consomment en moyenne neuf fois plus que les femmes des catégories les plus pauvres, ce qui indique une inégalité substantielle dans notre échantillon. Les femmes du quintile le plus pauvre vivent dans des ménages dont le nombre est deux fois supérieur à celui des femmes du quintile le plus riche. En termes d'indicateurs de bien-être, la différence par quintiles n'est significative que pour l'estime de soi et la liberté. Les femmes riches ont plus d'estime de soi et se sentent plus libres.

### 2.4 Données qualitatives relatives en baseline pour les groupes C et D

#### *Groupe C*

**Leurs motivations à créer et être membre d'une coopérative.** Une des principales motivations pour développer une coopérative est l'exemple perçu d'autres femmes en

coopératives. Les raisons citées pour s'impliquer dans une coopérative sont l'autonomie et l'amélioration financière, et l'« empowerment » social et familial.

**De nombreux défis à la création et au maintien de la coopérative.** Les relations humaines sont particulièrement délicates à gérer, et peuvent notamment poser les problèmes (par exemple, la dominance des premiers membres, la précarité des adhérents, la mauvaise compréhension de l'objet d'une coopérative par les membres débutants, l'engagement et investissement collectif à moyen ou à long-terme n'est pas toujours compris de tous, et, enfin, les conflits internes que tout cela génère). Les problèmes juridiques et administratifs peuvent également constituer un frein important, et ce, surtout en termes d'information disponible. Sur un plan plus individuel, l'attitude du personnel administratif et l'influence familiale peuvent décourager des femmes désireuses de démarrer une coopérative.

**Des défis à la gestion des coopératives.** Les manuels de procédures sont souvent inexistantes et leur fonctionnalité est ignorée. La gouvernance au sein de la coopérative peut faire débat et, souvent, une amélioration à ce niveau est estimée souhaitable. Avoir une rentabilité stable et une rémunération fréquente des adhérentes est difficile. La maintenance technique du matériel est rarement assurée. De plus, la commercialisation des activités manque de débouchés. L'obtention d'agrèments et de certifications sont également jugées compliquées par les femmes interrogées.

**Des besoins conséquents.** Les femmes des coopératives disent avoir besoin d'appui financier, de matériel, de formations, et également d'avoir accès à des conseils juridiques. Les femmes insistent sur le fait que l'accès à de l'expertise technique et à une information juridique et administrative de qualité fait souvent défaut et serait nécessaire au bon développement des activités de la coopérative.

**Des avantages financiers mais aussi personnels.** Pour les femmes du groupe C, être impliquée dans une coopérative représente non seulement un avantage financier, mais aussi l'occasion de développer un réseau et de partager des valeurs sociales.

## **Groupe D**

**Un état d'esprit positif.** Les femmes du groupe D sont globalement bien dans leur peau et optimistes pour le futur. Elles sont bien entourées et soutenues dans leur projet par leur entourage. Elles se sentent libres et respectées malgré la permission requise pour quitter la maison. Toutes les valeurs des indicateurs de bien-être en baseline pour ce groupe sont supérieures à celles des groupes A et B. Les raisons qui les ont poussés à créer leur propre entreprise varient mais pour la plupart, il est question d'être son propre chef. De plus, pour plusieurs, il n'existe pas d'emploi stable dans leur domaine d'expertise dans la région, alors elles veulent le créer.

**Mais tout n'est pas simple.** Deux raisons principales semblent expliquer pourquoi peu de femmes se lancent dans cette aventure : le manque de ressources financières, mais aussi, et surtout, le manque d'esprit d'entreprise.

**Besoins.** Le réseautage, le financement et l'accompagnement personnel sont trois points qui reviennent souvent lorsqu'il leur est demandé ce que l'incubateur peut leur apporter selon elles. Pour quelques-unes d'entre elles, l'incubateur a été l'élément qui leur a donné le coup de pouce pour se lancer mais beaucoup disent qu'elles auraient entamé les démarches par elles-mêmes aussi.

Les effets attendus de Min Ajliki sur ces femmes sont principalement en termes de développement et la viabilité de leur entreprise. Bien que peu nombreuse, l'impact qu'elles peuvent avoir au niveau de leur entourage ne doit pas être sous-estimé.

### 3. Défis méthodologiques

#### 3.1 Leçons expérience d'évaluation d'impact

L'approche méthodologique visant à évaluer l'impact au niveau des bénéficiaires a **accru l'importance du lien de causalité entre les actions et l'impact sur la population cible** et l'importance de mesurer ces effets afin d'améliorer les actions. L'APEFE indique qu'elle a hâte de découvrir que leur impact est moindre que prévu. Ils concluent cependant qu'ils seront toujours les gagnants de ce projet et sont conscients de la richesse d'une telle étude.

De plus, tous les partenaires de Min Ajliki présents ont exprimé leur grande satisfaction quant à la confirmation de l'utilité de leurs actions pour les besoins des femmes. Cette étude leur permet de mieux comprendre leurs bénéficiaires. Les institutions de microfinance notent également que cette première étude identifie des niches à améliorer. Les indicateurs présentés stimulent déjà beaucoup la réflexion.

#### 3.2 Difficultés rencontrées

En ce qui concerne les enquêtes, un certain nombre de problèmes ont pu être identifiés dans la réalité du terrain et la validité de l'approche :

**Groupe A.** L'équipe de recherche a pu interviewer 416 des 600 femmes admissibles, soit 70 % de l'échantillon initial. Toutefois, les facteurs suivants doivent être pris en compte :

- Enquête à court terme ;
- Obstacles culturels ;
- Calendrier de l'enquête (juste après le ramadan, fin des examens et début des vacances).

**Groupe B.** L'équipe de recherche a pu interviewer 453 des 720 femmes ciblées, soit 63 % de l'échantillon initial.

**Groupe C.** Une liste de 24 coopératives, représentant 80 % de l'échantillon initial, a été fournie à l'ADE. Il est à noter qu'un tiers des coopératives travaillent en milieu urbain, alors que les enquêteurs avaient initialement décidé de ne travailler pour ce groupe que dans les zones rurales. La moitié de ces 24 coopératives deviennent le groupe témoin. La conception est une étude de cas avec une approche contrefactuelle, qui permet d'attribuer l'impact du programme.

**Groupe D.** Au total, treize femmes ont manifesté leur intérêt à bénéficier de l'incubateur, ce qui représente 26 % de l'échantillon initial. Les partenaires de Min Ajliki ont eu beaucoup de mal à trouver des femmes appropriées pour cette catégorie de bénéficiaires dans la région. Aucune des treize femmes n'a déjà une entreprise, elles veulent toutes en démarrer une. L'impact de Min Ajliki sur ces futures femmes d'affaires sera évalué à travers le questionnaire et le développement de leurs activités, complété par des entretiens qualitatifs.

Une perte de répondants ne serait pas surprenante étant donné la région, mais pour assurer une participation élevée, il est essentiel de communiquer avec les partenaires et un moyen simple est d'organiser des actions à intervalles réguliers.

#### 3.3 Recommandations méthodologiques

D'une part, il est important que l'analyse d'impact n'entrave pas la mise en œuvre des activités. D'autre part, il **importe de veiller à ce que la méthode de mise en œuvre**

**permette de respecter l'approche méthodologique prévue**, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un groupe témoin.

Le suivi des actions de Min Ajliki dans le domaine des femmes dans le cadre de l'étude d'impact est nécessaire. Comme la numérisation du suivi des actions de Min Ajliki n'est pas encore disponible, il est nécessaire de trouver un moyen d'identifier les actions auxquelles participent les femmes de l'échantillon. Il est également **important de comprendre la rapidité avec laquelle les actions sont organisées pour anticiper la prochaine vague de recherche**. Il est également important de respecter le fait que certaines agences ne font pas actuellement partie du programme.

**Pour l'évaluation à mi-parcours, il est nécessaire de s'adapter à chaque groupe.**

- Groupe A : il faut venir au bon moment, c'est-à-dire lorsque la moitié des femmes ont bénéficié des actions.
- Groupe B : il suffirait de revenir à la fin du programme pour atteindre l'objectif de l'analyse d'impact. Une évaluation ayant une dimension plus qualitative (moins d'enquêtes, plus de groupes de discussion ou d'entretiens avec les familles, y compris les hommes) pourrait être envisagée afin de clarifier certains aspects qui doivent être mieux compris (restrictions de financement, restrictions socioculturelles et entrepreneuriat, etc.)
- Groupes C et D : il convient d'offrir une approche plus qualitative.

# Lutte intégrée contre la vulnérabilité et l'exclusion au Rwanda

## 1. Introduction

Cette évaluation d'impact est axée sur **l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables dans les zones rurales du Rwanda**, à l'aide de soutiens agricoles, d'élevages, et de développements personnels et psychologiques. Après plusieurs rencontres entre les équipes d'évaluation et d'intervention du projet Lutte Intégrée contre la Vulnérabilité et L'Exclusion (LIVE) au Rwanda et en Belgique, une approche méthodologique rigoureuse a été convenue et validée par le comité de pilotage. Le questionnaire de l'enquête a ensuite été soigneusement élaboré pour saisir et mesurer les effets de l'intervention. La première vague de collecte de données, qui a eu lieu en octobre et novembre 2018, a été préparée et menée avec succès.

### 1.1 Présentation du programme

Le projet **LIVE (2017-2021)**, avec un budget de 951.350,37 € (pour l'ensemble de la période), vise à améliorer le bien-être et la sécurité alimentaire et économique de 1.220 ménages de petits exploitants agricoles rwandais très vulnérables (environ 5.400 personnes) en **combinant soutien psychosocial, formation et soutien matériel**. Les individus les plus vulnérables et les plus négligés qui sont la cible de cette intervention sont aussi souvent ceux qui sont exclus des projets de développement traditionnels. Le projet a été mis en place par l'Association Auto-Développement Afrique (ADA), en synergie et en complémentarité avec Broederlijk Delen et Vétérinaires sans Frontières, d'autres acteurs de la coopération non gouvernementale belge au Rwanda. Le partenaire local du programme est une ONG rwandaise avec laquelle ADA travaille en étroite collaboration depuis près de dix ans : l'Association pour la Promotion des Jumelages et de l'Amitié entre les Peuples (APROJUMAP). Le projet est implémenté dans la province Sud du Rwanda, en particulier dans les districts de Nyamagabe (1 secteur) et de Huye (5 secteurs). Cette province est l'une des plus pauvres du Rwanda.

### 1.2 Activités évaluées

LIVE vise à améliorer des conditions de vie et l'intégration sociale des ménages vulnérables dans la zone du projet. Cet objectif est soutenu par (i) un soutien et une formation en matière d'agriculture et d'élevage qui vise une *Production agricole et animale accrue et diversifiée pour les ménages vulnérables*, et (ii) des activités de renforcement de capacités qui vise l'*Autonomisation (« empowerment ») des bénéficiaires*.

En abordant les quatre piliers de la sécurité alimentaire (accès, disponibilité, qualité et régularité), le projet a **pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire des hommes et des femmes bénéficiaires du projet**. De plus, agir à la fois sur **l'augmentation et la diversification de la production agricole et sur l'intégration de petits animaux d'élevage** dans l'exploitation familiale permettant d'augmenter les revenus des ménages.

En agissant sur les quatre piliers de l'autonomisation (avoir, savoir, vouloir et pouvoir), le projet vise à mettre en place les conditions préalables à un changement du bien-être des bénéficiaires. Le projet vise également à avoir un impact au niveau des bénéficiaires finaux grâce à l'imitation. Les effets du projet pourraient être observés au-delà des ménages

bénéficiaires directs, et ce, grâce à l'imitation des voisins non-bénéficiaires, qui, avec l'aide des bénéficiaires, vont "copier" leurs activités et leurs méthodes afin de bénéficier de leurs effets positifs.

ADA et son partenaire mettent en œuvre une « stratégie globale de lutte contre la pauvreté » en intervenant par le biais de la formation, de fournitures matérielles, de microcrédits bétail et, surtout de soutien psychosocial individuel et collectif à ces ménages très défavorisés. Même si ceux qui sont laissés pour compte sont la population cible de LIVE, ce projet tente d'avoir un impact sur trois types de ménages bénéficiaires. Les informations sont collectées à partir d'un **échantillon de bénéficiaires (Bénéficiaires Nouveaux (BN), Bénéficiaires par Imitation (BI) et Bénéficiaires par Rayonnement (BR)) et d'un groupe de comparaison (GC).**

- BN : Le groupe des nouveaux bénéficiaires représente des ménages très vulnérables qui seront accompagnés de façon directe et rapprochée tout au long de l'intervention. Ces BN sont identifiées de manière participative sur la base de critères d'insécurité alimentaire et de malnutrition.
- BI : A priori un peu moins vulnérables, les ménages du groupe BI, imitant déjà certains comportements adoptés par les BN, seront identifiés au cours du projet sur la base des observations des animateurs sur le terrain. Ces derniers recevront un soutien plus léger de LIVE, et ce, pendant une période plus courte.
- BR : Enfin, les ménages bénéficiaires par rayonnement ne seront pas accompagnés par le projet. Toutefois, compte tenu de la reproductibilité relativement simple des techniques proposées et des effets visibles de celles-ci, ADA espère que les ménages non bénéficiaires, du moins dans les villages où ils sont actifs, reproduisent ces techniques afin d'améliorer leur bien-être. Ces ménages sont donc appelés ménages bénéficiaires par rayonnement. Ces effets de rayonnement peuvent être encouragés par la communication entre les populations mais aussi par les autorités locales. Ces derniers disposent en effet de bonnes incitations (contrats de performance) pour suggérer à la population d'adopter certains comportements susceptibles d'améliorer les mesures statistiques de développement de la zone et de réduire la pauvreté des cellules et du secteur.

Pour mesurer les effets (bien-être, sécurité alimentaire et économique) du programme LIVE sur les bénéficiaires, le **système d'évaluation dit « quasi-expérimental »** sélectionne deux échantillons comparables parmi une population comprenant des bénéficiaires et des non-bénéficiaires. Si les critères de sélection sont affinés pour rendre les deux populations aussi comparables que possible, si un nombre suffisant de répondants sont choisis au hasard et si les données sont collectées avant et après la procédure, cette méthode permet de comparer des groupes non équivalents mais très similaires. Elle permet ainsi de mesurer les changements et de démontrer leur attribution à l'intervention. Afin de démontrer l'attribution, il est également nécessaire d'interroger les populations non bénéficiaires. Interviewer ce groupe de contrôle est un défi sur le terrain. C'est pour cette raison qu'ADE accorde une attention particulière à la formation des équipes d'enquêteurs afin qu'elles adoptent une attitude éthique adéquate (par exemple, ne pas faire de promesses afin d'éviter de générer des attentes, respecter le fait que certains ne souhaitent pas être interrogés, expliquer l'utilisation des données et les objectifs de l'étude, etc.).

Cette étude couvre la zone d'intervention du projet LIVE, à savoir les zones Mbazi, Simbi, Rusatira et Kinazi du district de Huye et la zone Cyanika du district Nyamagabe. Deux autres secteurs, appelés secteurs de comparaison, ont été identifiés lors de la mission exploratoire de mai 2018. Il s'agit des secteurs de Rwaniro et de Kigoma.

La **taille de l'échantillon** est basée sur le nombre de bénéficiaires pouvant être interrogés dans les 6 secteurs et est déterminée par rapport aux besoins de l'analyse statistique (qui dépendent de la taille de la population étudiée, de l'ampleur des effets attendus, etc.) mais

aussi en prenant en compte des contraintes logistiques, budgétaires et temporelles. L'échantillon final est composé de 193 BN, 286 BI et 200 ménages de comparaison.

Dans le projet LIVE, les ménages vulnérables peuvent bénéficier de plusieurs types de soutien. Le **questionnaire** contient donc plusieurs modules relatifs aux dimensions de la vie du ménage qui peuvent être affectées par le projet LIVE ainsi qu'aux caractéristiques intrinsèques du ménage.

La **collecte des données** s'est déroulée du 23 octobre au 14 novembre 2018 dans les districts de Huye et Nyamagabe. Les ménages bénéficiaires et imitateurs sont situés dans 24 villages APROJUMAP dans les secteurs de Simbi, Cyanika, Kinazi, Rusatira, Huye et Mbazi. Dans chaque village APROJUMAP, 8 BN et 12 BI ont été interrogés. Les GC sont situés dans 20 villages de comparaison dans les secteurs de Kigoma et Rwaniro. Dans chaque village de comparaison, 10 ménages ont été interrogés.

Le premier type de données fait référence à la **mesure de l'année 0** (Y0) et sont des données de rappel, demandant aux répondants de se rappeler qu'elle était leur situation en 2017. Veuillez noter que cette information n'est pas disponible pour tous types d'observations pour plusieurs raisons : soit elle n'est pas pertinente (caractéristiques invariantes telles que l'année de naissance ou le sexe), soit elle n'est pas nécessaire (si la dimension n'a pas pu être influencée par l'intervention LIVE parce que certaines activités n'avaient pas encore commencé avant cette collecte de données), soit elle est impossible (trop difficile à rappeler).

Le deuxième et le troisième type de baseline font référence à la **mesure de l'année 1** (Y1) et sont constitués de données sur la situation actuelle du ménage au moment de la collecte des données (c'est à dire octobre à novembre 2018). Cette information est disponible pour tous types d'observations. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces indicateurs pourraient éventuellement être influencés par les retombées d'autres aspects de l'intervention en cours.

Le quatrième type de baseline consiste à utiliser les données de l'année 1 (Y1) pour le groupe de comparaison comme mesure baseline.

Un cinquième type de baseline pourrait consister en des données collectées précédemment par ADA (leurs données « baseline » officielles) pour des indicateurs spécifiques inclus dans le système de suivi LIVE.

## **2. Mesures de baseline - résultats obtenus par l'évaluation d'impact**

### **2.1 Mise en perspective de l'échantillon**

Il y a proportionnellement plus de ménages avec une **femme chef de ménage** dans l'échantillon LIVE (42%) que dans les zones rurales (32%) du Demographic and Health Survey (DHS) 2014-2015. Cela peut être expliqué par le fait que la population interrogée dans le cadre de l'évaluation du projet LIVE (groupes bénéficiaire, imitateur et comparaison) est composée de personnes particulièrement pauvres et vulnérables. En effet, les femmes chefs de ménage célibataires ont relativement plus de difficultés à générer des revenus pour le ménage, de sorte qu'elles constituent une grande partie de cette population vulnérable.

Le pourcentage de ménages utilisant une source améliorée d'eau potable est plus faible dans l'échantillon de l'enquête LIVE 2018 avec 47% contre 69% dans les zones rurales du DHS 2014-15. Les populations les plus vulnérables n'ont souvent pas accès à des installations **Water And Sanitation** for Health (WASH) améliorées, ce qui explique le faible taux de ménages utilisant une source d'eau potable fiable. De même, seulement 10% des ménages de l'enquête LIVE 2018 utilisent des installations sanitaires améliorées

et non partagées, contre 57% dans les zones rurales du DHS 2014-2015. Seulement 3% des ménages de l'enquête LIVE 2018 ont un espace pour se laver les mains, contre 10% dans les zones rurales de l'enquête démographique et sanitaire 2014-2015. 40% des ménages de l'échantillon de l'enquête LIVE 2018 possèdent un téléphone portable contre 54% dans les zones rurales du DHS 2014-2015.

Selon le Rwanda Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (2015-2016), seulement 3% des ménages souffrent d'**insécurité alimentaire** sévère, contre 73% dans l'enquête LIVE. De plus, le pourcentage de nouveau-nés nés en insuffisance pondérale est deux fois plus élevé dans l'échantillon LIVE 2018 que dans le DHS 2014-15. Ces différences peuvent s'expliquer par le fait que le projet cible les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables. 70% des ménages de l'échantillon LIVE 2018 possèdent une mutuelle d'assurance maladie (au moins un membre du ménage) contre 98% dans les zones rurales du DHS 2014-15.

Dans l'enquête LIVE 2018, 44% des femmes chefs de ménage n'ont jamais été à **l'école formelle**, contre 21% dans les zones rurales du DHS 2014-2015. De même, 26% des chefs de ménage de sexe masculin dans l'enquête LIVE 2018 n'ont jamais fréquenté l'école formelle, contre 15% dans les zones rurales du DHS 2014-15. La population de l'échantillon est donc plus agricole, plus pauvre et moins éduquée que la population totale du Rwanda. Cela est cohérent avec le ciblage du programme et l'échantillonnage.

*Au suivant, les valeurs entre parenthèses suivent toujours le même ordre (valeur moyenne pour GB, pour GI et pour le groupe de comparaison GC.*

La majorité des ménages vivent dans de nouvelles agglomérations rurales (91%, 84% et 76%) et dans des logements abritant un seul ménage (69%, 62% et 68%). La **taille du ménage** et le **nombre d'enfants** et de jeunes enfants sont similaires pour tous les types de ménages de l'échantillon (environ 4,5 personnes par ménage). Dans les ménages bénéficiaires, on compte un peu moins de personnes âgées (50 ans et plus) que dans les autres types de ménages.

Dans tous les groupes, la majorité des **chefs de ménage** sont originaires du district, mariés et de sexe masculin. Il est tout de même nécessaire de noter qu'une part importante des chefs de ménages sont des femmes (environ 40%) et qu'il n'y a pas de différence substantielle entre les groupes pour cette dimension essentielle de vulnérabilité. Les chefs de ménages bénéficiaires et imitateurs ont en moyenne 8 ans de moins que les chefs de ménages de comparaison (45 et 47 ans contre 53 ans). Cela pourrait expliquer les écarts en termes d'éducation et d'alphabétisation entre les chefs de ménage des deux groupes. Un plus grand pourcentage de chefs de ménage dans les villages d'APROJUMAP a déjà fréquenté l'école formelle par rapport aux villages de comparaison (74% et 71% contre 56%). En moyenne, plus de chefs de ménage du groupe bénéficiaire, dont la plupart savent lire et écrire une note simple (72% et 59% contre 39%), ont terminé leurs études primaires par rapport au groupe de comparaison (45% et 42% contre 28%).

En 2017, le niveau de **fréquentation scolaire des enfants** en âge d'aller à l'école était similaire pour tous les types de ménages de l'échantillon. Pour les ménages ayant des enfants de 7 à 12 ans, plus de 60% d'entre eux fréquentaient l'école primaire. En 2018, les niveaux de fréquentation scolaire ont, en moyenne, augmenté pour l'école primaire, mais pas pour l'école secondaire.

En 2018, la proportion de **ménages cultivant des produits alimentaires ou d'autres produits agricoles** pour les consommer ou les vendre est, en moyenne, comparable d'un groupe à l'autre, bien qu'elle soit légèrement inférieure dans le groupe bénéficiaire que dans les groupes d'imitateurs et de comparaison (84%, 92% et 91%). En 2017, la proportion de ménages ayant des activités d'élevage était beaucoup plus faible dans le groupe bénéficiaire que dans le groupe imitateur, mais similaire au groupe de comparaison (26% vs 41% et 28%). En 2018 (un an après l'intervention), on observe une augmentation pour tous les types de ménages, notamment pour les bénéficiaires (97%, 56% et 43%).

Cette augmentation conduit la quasi-totalité des bénéficiaires LIVE à élever du bétail. Dans tous les groupes, la majorité des ménages ont un membre qui a travaillé comme travailleur agricole - guca inshuro (81% et 79% contre 76%), ce qui témoigne d'une grande pauvreté. Un plus grand nombre de ménages du groupe bénéficiaire ont déjà travaillé pour de l'argent liquide (44% et 34% contre 22%), bien que ces revenus soient très faibles (en moyenne 17 € par an pour le GB).

Sur la base de l'indicateur du seuil de **pauvreté** de 1,25 dollar/jour (Parité de Pouvoir d'Achat (PPA), 2005), une plus grande proportion de ménages vit en dessous de ce seuil dans les groupes de bénéficiaires et de comparaison que dans le groupe d'imitateurs (72%, 62% et 71%). En 2017 (données de rappel baseline), très peu de ménages avaient accès à l'électricité (4%, 5% et 0%) et une minorité avait accès à un système d'installations sanitaires amélioré – défini comme le ménage ayant ses propres latrines, non partagées avec d'autres ménages, avec une fosse ou une chasse, une porte et un toit (18%, 8% et 4%). Environ la moitié d'entre eux avaient un accès amélioré à l'eau (robinet public, forage ou puits protégé) (43%, 49% et 48%). Seuls quelques ménages disposaient d'un endroit pour se laver les mains avec du savon (6%, 2% et 1%), certains avaient une cuisine séparée (21%, 41% et 26%), et une minorité lavaient fréquemment leurs vêtements, bien que davantage dans les villages APROJUMAP (33%, 33% et 16%). Presqu'aucun ménage ne possédait un ordinateur, une télévision ou une moto. En moyenne, les bénéficiaires détenaient plus de foyers améliorés que les autres ménages (21%<sup>24</sup>, 17% et 11%).

Depuis 2018, **l'accès à l'électricité** (7%, 6% et 0%) ou à une source améliorée d'eau (44%, 50% et 47%) n'a pratiquement pas évolué. Cependant, l'accès à un système d'installations sanitaires amélioré a augmenté, principalement pour les ménages bénéficiaires (89%, 9% et 6%). Le fait de posséder une cuisine séparée (50%, 40% et 23%) et un endroit approprié pour se laver les mains (65%, 10% et 3%) dans la maison a augmenté, surtout pour le groupe de bénéficiaires. Un plus grand nombre de ménages bénéficiaires ont commencé à laver leurs vêtements régulièrement (60%, 37% et 16%). Ces différences de comportements et de pratiques sont probablement influencées par les activités de sensibilisation du projet LIVE.

**Les ménages de l'échantillon vivent donc de l'agriculture, sont peu éduqués et globalement très pauvres.** La comparaison entre le GB et le GC suggère que ces deux groupes étaient assez similaires avant la mise en œuvre du programme LIVE. Cependant, quelques différences préalables sont observées entre ces groupes et devront faire l'objet d'une attention particulière dans l'analyse d'impact. En ce qui concerne la comparaison du GB et du GI, elle suggère notamment que les ménages bénéficiaires correspondent bien aux ménages les plus vulnérables de ces villages, alors que les GI sont un peu moins vulnérables.

## 2.2 Valeurs baseline

### **Agriculture**

L'intervention soutient l'agriculture à travers diverses activités telles que le renforcement des capacités d'utilisation de techniques agricoles innovantes, la promotion de semences et d'intrants agricoles améliorés, l'encouragement à diversifier sa production, l'accès à une parcelle collective, la construction d'un jardin potager, etc. dans le but d'améliorer les rendements et la sécurité alimentaire mais aussi de préserver la qualité des sols et de lutter contre leur érosion.

Parmi les ménages ayant une activité agricole, 6,25% ne disposent pas d'un **accès personnel à une parcelle de terre arable**. 14% des ménages de l'échantillon ne possèdent aucune parcelle de terre (aucune différence significative entre les groupes). La superficie moyenne des parcelles est très petite (345 mètres carrés) et comparable d'un groupe à l'autre. La plupart des parcelles sont situées sur des flancs de collines et sont principalement irriguées par de l'eau de pluie (91%, 98% et 93%). Une majorité d'agriculteurs met en œuvre des activités de lutte contre l'érosion des sols, notamment

dans les villages APROJUMAP (72%, 65%, et 58%). Cette pratique pourrait être influencée par le projet LIVE.

On observe des **différences significatives en termes d'intrants et de pratiques agricoles** : les agriculteurs bénéficiaires utilisent davantage d'engrais, notamment des engrais organiques (81% vs 76% et 54%), et pratiquent plus souvent des techniques innovantes que les agriculteurs du groupe de comparaison. Il est à noter que l'utilisation d'engrais organiques est plus élevée dans les villages APROJUMAP (~75%) que dans la moyenne nationale du Rwanda (50% selon l'Enquête Agricole Saisonnière - SAS 2017). En ce qui concerne les outils agricoles élémentaires (houes, machettes et haches), les agriculteurs de l'échantillon en détiennent en moyenne deux sur trois. Toutefois, seuls 2% des ménages bénéficiaires possèdent une brouette, contre aucun dans les autres groupes.

Deux autres différences importantes entre les trois groupes concernent la **possession d'un jardin potager et la culture d'une parcelle collective**. Ces différences étaient déjà présentes avant le projet LIVE (39% vs 10% et 7% pour le potager et 34% vs 26% et 12% pour la parcelle collective). Elles persistent et augmentent en 2018 (93%, 51% et 19% pour le potager ; et 90%, 21%, 12% pour la parcelle collective). La majorité des potagers des bénéficiaires ont été réalisés avec le soutien du projet LIVE (77%).

Il ne semble pas y avoir de différence significative entre les groupes en termes de **production céréalière** au cours de l'année agricole précédant l'enquête. Lors de l'année agricole précédant l'enquête, les ménages de l'échantillon cultivaient des céréales dans une proportion similaire (60%, 66% et 52%). Au cours de l'année agricole 2017-2018, la production de céréales atteignait les 215 kilos par habitant en moyenne, sans différence significative entre les groupes. Parmi ceux qui cultivent des céréales, une grande partie d'entre eux en achètent au cours de l'année (89%, 90% et 84%), et, nombreux sont ceux qui vendent une partie de leur production (35%, 32% et 43%) avec laquelle ils ne perçoivent que quelques euros par an (en moyenne 3741 Franc rwandais (RWF)). L'achat de céréale indique que les ménages n'ont pas les moyens de subvenir à leur besoin avec leur production. Le score de diversité céréalière (allant de 1 à 5, et incluant le riz paddy, le sorgho, le maïs, le blé et autres céréales) est assez faible et comparable entre les groupes (1,46, 1,50 et 1,52). Au moment de l'enquête, les agriculteurs détenaient encore une petite quantité de céréales, soit environ 4,5 jours de consommation normale pour le ménage – sans différence significative entre les groupes.

Cependant, **le groupe de bénéficiaires semble avoir une production plus diversifiée** : la proportion d'agriculteurs du groupe bénéficiaire cultivant des légumes, des fruits, des tubercules et des aliments pour le bétail est, en moyenne, significativement plus élevée que la proportion dans le groupe de comparaison (et c'est également le cas pour le groupe d'imitateurs, sauf pour les tubercules et les légumineuses), ce qui conduit à un score de l'indice général de diversité plus élevé (score de 1 à 6) avec 5,55 pour les bénéficiaires contre 4,88 et 4,02 pour les imitateurs et les ménages de comparaison respectivement.

Une proportion plus élevée d'agriculteurs bénéficiaires a vendu des légumineuses et des tubercules, tandis qu'une proportion plus faible d'entre eux a vendu des fruits et des légumes. De plus, une plus petite proportion d'agriculteurs du groupe bénéficiaire a acheté des tubercules. On observe également une différence significative de la production d'aliments pour bétail et de la participation au marché. Une proportion plus élevée d'agriculteurs bénéficiaires produit des aliments pour animaux (82% contre 70% et 54%) et une proportion beaucoup plus faible les vend sur le marché (6% contre 31% et 50%). Peu de ménages achètent des aliments pour le bétail (10% en moyenne). Cela pourrait également résulter de la présence de LIVE qui encourage la production d'aliments pour le bétail et donne des animaux.

### **Production animale**

La plupart des bénéficiaires reçoivent des chèvres et des lapins ainsi que de l'aide pour la construction d'un abri pour animaux et un accès à des services vétérinaires. Ces animaux entrent dans un processus de crédit rotatif, cela signifie que la progéniture de ces animaux

est donnée à d'autres ménages du village. Les lapins sont utilisés comme le porte-monnaie des ménages, alors que les chèvres sont, à un moment, revendues pour acheter des porcs.

Avant le projet LIVE (en 2017), seulement un tiers (33%) des ménages de l'échantillon élevaient des animaux. Les ménages bénéficiaires et de comparaison étaient moins susceptibles d'élever des animaux que les ménages imitateurs (26%, 41% et 28%). Sur cette dimension, le GB et le GC étaient donc comparables avant l'intervention LIVE.

En regardant de plus près les différentes **espèces animales** que les ménages détenaient en 2017, il est possible d'établir que la proportion du GB propriétaires de bovins, de porcs et de poules était plus faible que dans les autres groupes (3%, 20% et 11% pour les bovins ; 4%, 14% et 9% pour les porcs et 5%, 10% et 6% pour le poulet). Cependant, la proportion de ceux qui possédaient des chèvres (20%, 13% et 6%) et des lapins (17%, 3% et 1%) était plus importante dans le groupe de bénéficiaires que dans les deux autres groupes.

En 2018, **la proportion des ménages élevant du bétail** atteignait les 64%. Cette proportion **a augmenté dans tous les groupes, mais plus particulièrement dans le groupe bénéficiaire** : presque tous les ménages de ce groupe élèvent désormais des animaux (97%, 56% et 43%), dont la majorité est des chèvres et des lapins (en moyenne 2 par famille). Cela peut s'expliquer par le projet LIVE : 75% des bénéficiaires qui élèvent du bétail en 2018 ont reçu un animal (chèvre ou lapin) du programme LIVE. Dans l'échantillon, la proportion de ménages ayant au moins un animal d'une espèce améliorée est comparable d'un groupe à l'autre (20%, 21% et 19%). Il est à noter qu'une proportion plus faible de ménages bénéficiaires déclare avoir reçu une vache du gouvernement comparativement aux autres ménages (11%, 24% et 28%), ce qui pourrait refléter le fait que LIVE se concentre effectivement sur les plus vulnérables et que le GC n'est pas comparable dans toutes ses dimensions au GB.

En 2017, les ménages bénéficiaires et imitateurs étaient plus susceptibles d'avoir un abri pour animaux que les ménages de comparaison (19%, 15% et 5%). En 2018, la proportion de ménages ayant un abri a augmenté dans tous les groupes, mais de façon plus significative pour les bénéficiaires (92%, 36% et 18%).

En 2018, la **vaccination des animaux** est plus fréquente dans le groupe bénéficiaire que dans les autres groupes (34%, 24%, 14%), ce qui pourrait également être une conséquence de LIVE.

En ce qui concerne les **flux de bétail**, les enquêteurs observent que la proportion de ménages achetant des animaux est plus élevée que la proportion de ménages qui en vendent, et ceci est vrai pour tous les groupes. La consommation de produits d'élevage, définie comme le fait qu'au moins un animal ait été abattu pour nourrir la famille au cours de l'année précédente, est beaucoup plus faible dans le GB que dans le GI et le GC (7%, 46% et 57%). Cela peut s'expliquer par le fait que le bétail donné par LIVE entre en rotation avec d'autres ménages afin de générer plus de bétail dans le village.

### **Activités génératrices de revenus**

Au travers de différentes aides telles que le don de capital de départ, le renforcement des capacités, la mise en réseau, etc., le projet LIVE soutient également les familles pauvres pour développer des activités génératrices de revenus (AGR). C'est un moyen pour les familles qui ont peu ou pas d'accès à une terre de diversifier leurs sources de revenus. Malgré le nombre généralement faible d'AGR dans notre échantillon (1 ménage sur 4), les chefs et/ou les conjoints des ménages bénéficiaires et imitateurs sont plus susceptibles de posséder une AGR que les ménages de comparaison (31%, 24% et 14%). Cependant, parmi ceux qui ont une AGR, très peu de ménages en ont plusieurs (la probabilité est plus élevée dans les villages APROJUMAP). De plus, les femmes, qu'elles soient chefs de ménage ou conjointes, sont plus susceptibles d'avoir une AGR dans le GB que dans les deux autres groupes (19% vs 10% et 10%).

En général, les AGR consistent à fournir des **services de base dans les secteurs de la construction, des transports, du gardiennage ou du nettoyage** (environ 75% de l'ensemble des AGR). Peu correspondent à des emplois salariés dans les secteurs publics et privés (environ 10%) et à la transformation de produits agricoles (environ 15%) - cette dernière activité est plus fréquente au sein des ménages de comparaison (8%, 9% et 24%).

Les ménages bénéficiaires mentionnent plus souvent que leur AGR nécessite un capital de départ (61% vs 38% et 45%) et sont moins susceptibles de la qualifier de « peu rentable » comparé aux autres groupes (45%, 72%, 78%). Le revenu moyen des ménages tiré des AGR au cours des 12 mois précédant l'enquête n'est pas très différent d'un groupe à l'autre et s'élève à environ 130 000 RWF.

### **Sécurité alimentaire, nutrition et santé**

En plus de soutenir l'agriculture et l'élevage, le projet LIVE propose des activités de renforcement des capacités afin de sensibiliser les ménages en termes de santé et d'habitudes alimentaires, ce qui devrait entraîner une amélioration de leur état de santé et nutritionnel.

**Avant le projet LIVE** (en 2017), la situation concernant **la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population de l'échantillon était alarmante.**

- Household Food Insecurity Access Scale (**HFIAS**) : plus de 80% des ménages interrogés sont catégorisés en tant que ménages ayant souffert d'insécurité alimentaire sévère en 2017 (81%, 83%, et 88%).
- Household Hunger Scale (**HHS**): une majorité de ménages est catégorisée comme ayant souffert de la faim de manière sévère au cours de l'année précédente (~75%), ce taux étant un peu plus élevé dans le groupe de comparaison (70% et 67% vs 82%).

**Depuis 2018, les chiffres relatifs à l'insécurité alimentaire et à la faim ont diminué**, en particulier pour les bénéficiaires (61%, 77%, 85% pour l'insécurité alimentaire sévère et 47%, 59%, 76% pour la faim sévère). Il est tentant de croire que cette amélioration est due au projet LIVE.

Les femmes et les enfants des villages APROJUMAP (GB et GI) sont plus susceptibles de manger au moins deux repas par jour que ceux du GC (femmes : 34% et 36% vs 23% ; enfants : 57% et 64% vs 44%). Il est difficile de dire si cette différence est due ou non à l'intervention.

Concernant les caractéristiques principales liées à la **santé des ménages**, on peut établir que :

- Avant le démarrage du programme LIVE, les bénéficiaires étaient déjà plus susceptibles de détenir une carte de mutuelle que les imitateurs ou les ménages de comparaison (77 % vs 48 % et 46 %). Depuis 2018, le nombre de ménages possédant une carte de mutuelle a augmenté, notamment pour les bénéficiaires (97%, 63% et 56%).
- En 2018, la majorité des personnes interrogées, tous groupes confondus, ont utilisé leur carte de mutuelle et ont payé environ 10 600 RWF par an (~10€).
- Environ la moitié des répondants ont un membre du ménage qui a souffert d'une maladie au cours des quatre dernières semaines, ce taux étant plus élevé dans le groupe de comparaison (49%, 55% et 64%). Néanmoins, les visites chez le médecin (ou équivalent) étaient plus fréquentes dans le groupe bénéficiaire (80%, 75% et 67%). Les dépenses de santé au cours des 12 derniers mois sont légèrement plus élevées (environ 2 000 RWF supplémentaires) pour les imitateurs que pour les bénéficiaires et les ménages de comparaison.

Aucune différence majeure entre les trois groupes n'est observée concernant **l'état de santé des enfants** (il faut néanmoins garder à l'esprit que la puissance statistique est faible en raison de la petite taille de l'échantillon). Cependant, l'état nutritionnel est loin d'être satisfaisant.

- Enfants en insuffisance pondérale : 11% des ménages bénéficiaires et du groupe de comparaison ont au moins un enfant de 6 à 60 mois présentant une insuffisance pondérale - alors qu'il y en a beaucoup moins dans le groupe d'imitateurs (11%, 4%, 11%).
- Insuffisance pondérale à la naissance (inférieure à 2,5 kg) : environ 12% des ménages ont au moins un enfant de 6 à 60 mois qui est né en insuffisance pondérale (13%, 16%, 9%).
- Vaccination : presque tous les enfants âgés de 6 à 60 mois suivent le programme de vaccination (100%, 96%, 98%).

En 2018, ces chiffres sont restés stables.

Pour 2018, il a été possible de collecter quelques **indicateurs supplémentaires** pour lesquels l'influence de LIVE peut déjà être visible :

- Vitamine A et traitement vermifuge : de nombreux ménages ont donné de la vitamine A à leurs enfants (98%, 97%, 94%) et les ont traité contre les vers (93%, 93%, 87%).
- Diarrhée au cours des deux dernières semaines : 27% des ménages ont au moins un de leurs enfants de 6 à 60 mois qui a souffert de diarrhée au cours des 2 semaines précédant l'enquête. Ce chiffre est beaucoup plus faible dans les données.
- Diarrhée avec du sang au cours des deux dernières semaines: 12% d'entre eux ont souffert de diarrhée avec du sang au cours de la même période. Le pourcentage d'enfants traités est plus élevé pour les ménages bénéficiaires et imitateurs que pour les ménages de comparaison (62% et 44% contre 24%).
- Mid-Upper Arm Circumference (MUAC) : dans tous les groupes, aucun enfant âgé de 6 à 60 mois ne souffre de malnutrition aiguë sévère (MUAC < 115 mm). Cependant, 10% des ménages ont un enfant de 6 à 60 mois qui souffre de malnutrition modérée (MUAC < 135 mm). Cette proportion est plus élevée dans le groupe de comparaison (5%, 2%, 12%).
- Diversité alimentaire minimale (MDD) au cours des 24 dernières heures : parmi les ménages ayant des enfants de 6 à 24 mois, la proportion d'entre eux ayant au moins un enfant qui a atteint le MDD au cours des 24 heures précédant l'enquête est deux fois plus élevée dans le GB que dans les deux autres groupes (36% vs 14% et 15%). Les données nationales en 2014 indiquent une mesure MDD de 30%.
- Au moins un produit animal consommé au cours des dernières 24 heures : Pour les ménages avec des enfant âgés de 6-24 mois, la proportion d'entre eux ayant au moins un enfant qui a consommé un produit animal au cours des 24 heures précédant l'enquête est beaucoup plus élevée dans les Villages APROJUMAP que dans le GC (29% et 21% contre 5%).
- Fréquence minimale de repas : la proportion des ménages avec des enfants de 6 à 24 mois ayant atteint la fréquence minimale des repas dans les 24 heures précédant l'enquête est plus faible dans les groupes de bénéficiaires et des imitateurs que dans le groupe de comparaison (43% et 40% contre 60%).
- Régime alimentaire minimum acceptable: dans les ménages avec des enfants de 6 à 24 mois, peu ont atteint le régime alimentaire minimum acceptable dans les 24 heures précédant l'enquête (18%, 10%, 10%).

- Prise de compléments alimentaires : plus de 40% des ménages ont au moins un de leurs enfants de 6 à 60 mois qui a reçu un complément alimentaire dans l'année précédant l'enquête.

Des données ont également été mises à disposition avec **des informations supplémentaires sur les femmes**. Le taux de fécondité est plus faible dans le GB et le GI que dans le GC (4,20 et 4,55 contre 5,29 naissances par femme), mais similaire aux données officielles. Environ 40% des épouses sont sous contraception. 35% ont connu au moins une grossesse qui s'est transformée en décès prénatal et le ratio des décès prénatals sur le nombre total de naissances vivantes est égal à 9%. Une proportion assez élevée de femmes a connu un décès d'enfant de moins de 5 ans (42% et 39% contre 52%) et le ratio des décès d'enfants de moins de 5 ans sur le total des naissances est d'environ 14,5%. En moyenne, 12% des femmes ont connu un décès d'enfant de 5 à 14 ans, et le ratio des décès d'enfants de 5 à 14 ans sur le total des naissances est de 3%.

**Dans l'ensemble, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'état de santé des femmes et des enfants ne sont pas satisfaisants, bien que certaines différences soient observées en faveur des ménages bénéficiaires et/ou imitateurs**, qui peuvent être attribuées en partie à l'intervention LIVE. Ces effets positifs peuvent probablement aussi être attribués à l'action de fonctionnaires dynamiques du secteur/cellule, en gardant à l'esprit que LIVE peut aussi influencer positivement les autorités locales en transmettant de bonnes pratiques - les collectivités locales ont un contrat de performance et donc des motivations importantes pour améliorer le bien-être de la population.

### **Bien-être**

Le **sentiment de solitude et d'exclusion** et le statut de cette population ultra-pauvre sont omniprésents, et constituent un obstacle à leur développement. L'idée est aussi de créer une communauté rassemblant tous ces ménages très vulnérables parce que « même pauvres, ensemble nous sommes plus forts ». L'état psychosocial des bénéficiaires s'est amélioré davantage que pour les ménages de comparaison. La situation du groupe d'imitateurs est quelque peu différente : pour la plupart des dimensions, ils se sentent, en moyenne, mieux que les groupes de bénéficiaires et de comparaison.

En analysant le **nombre de visites** qu'un ménage a reçu et les **activités sociales** auxquelles il a participé en 2017, il est établi que, pour les ménages dont les membres vivent dans la même cellule, les visites familiales sont assez fréquentes. Toutefois, les ménages bénéficiaires et les ménages de comparaison ont déclaré moins de visites de la part de et vers d'autres membres de leur communauté que les ménages imitateurs. Les bénéficiaires ont également déclaré avoir reçu moins d'invitations à des activités sociales que les imitateurs ou les ménages de comparaison. Tous les groupes ont tendance à beaucoup aller à l'église (fréquence un peu plus faible pour les bénéficiaires). En ce qui concerne la participation aux réunions communautaires, les bénéficiaires sont, en moyenne, moins susceptibles d'y assister que les imitateurs ou les ménages de comparaison (en moyenne 84 % vs 97 % et 92 %). En moyenne, 12,5% des ménages, tous groupes confondus, ont une position/responsabilité particulière dans la communauté.

Avant LIVE, en 2017, les bénéficiaires se disaient mal à l'aise à l'idée de parler en public et d'interagir avec les autres, alors que ce n'était pas le cas pour les deux autres groupes. Le degré de **dépendance/confiance des bénéficiaires à l'égard d'autrui** est également nettement inférieur à celui des autres groupes. En 2018, la situation a complètement changé. Presque tous les indicateurs mentionnés ont (beaucoup) augmenté pour les bénéficiaires, tandis qu'ils sont restés stables ou ont peu augmenté dans les autres groupes.

Avant LIVE, en 2017, le **sentiment d'avoir honte ou d'être gêné de soi-même** et de sa famille devant les autres et le sentiment d'être perçu comme moins bien pas les autres étaient plus forts pour les bénéficiaires et les ménages de comparaison que pour les

imitateurs. Toutefois, ces deux derniers indicateurs se sont améliorés en 2018 pour les bénéficiaires et sont restés stables pour les autres groupes.

Au regard de l'indicateur de **l'estime de soi**, les bénéficiaires rapportent un niveau de perception de l'estime de soi beaucoup plus élevé que les autres ménages. La valeur de l'indicateur est positive et assez élevée pour l'échantillon total, mais les bénéficiaires présentent une valeur légèrement supérieure aux autres groupes.

Le degré d'**accès à un réseau de solidarité** est mesuré par la possibilité d'emprunter de l'argent à des parents ou des amis et la possibilité d'être hébergé chez un tiers. Bien que négative pour tous les groupes, la valeur de l'indicateur semble être moins négative pour les bénéficiaires que pour les autres ménages.

Les perceptions de la **confiance en soi dans la prise de parole** en public, du sens de l'organisation et de la capacité à épargner régulièrement (disponibles pour les femmes également) sont toutes plus élevées pour les femmes bénéficiaires que pour celles des deux autres groupes.

Le niveau de **prise de risque** est négatif pour tous les groupes, tandis que les niveaux du goût du risque sont positifs pour tous les groupes et supérieurs pour les bénéficiaires par rapport aux deux autres groupes. Dans tous les groupes (au niveau des ménages), la peur de chocs négatifs, de pauvreté et de violence (mesure de 2018) sont positives et élevées – plus élevées pour les chocs et la pauvreté que pour la violence.

## **Pauvreté**

En ce qui concerne les **mesures objectives de la pauvreté**, les bénéficiaires et les ménages de comparaison sont très comparables, tandis que, comme prévu, les ménages imitateurs sont légèrement moins pauvres. L'indicateur Ubudehe se réfère à la classification nationale officielle de la pauvreté en 4 catégories (la catégorie 1 étant la plus pauvre). Dans l'échantillon, davantage de ménages bénéficiaires et de comparaison appartiennent à la catégorie 1 que de ménages imitateurs (21%, 12% et 31%). Le score de l'indice de probabilité de pauvreté (PPI – Progress out of Poverty Index) (plus le score est bas, plus la pauvreté est élevée), calculé à partir de données sur les caractéristiques des ménages et la propriété de biens, indique que le GB et le GC sont en moyenne plus pauvres que le GI (31%, 36% et 31%). Enfin, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar/jour (PPA 2005) est plus élevée au sein des ménages bénéficiaires et de comparaison que dans les ménages imitateurs (72%, 62% et 71%). Très peu de ménages ont obtenu un prêt formel et l'épargne en espèces au cours des 12 derniers mois semble être plus fréquente pour les bénéficiaires que pour les autres groupes. Enfin, les ménages des villages APROJUMAP sont moins susceptibles de bénéficier du programme Vision 2020 Umurenge Program (VUP) que les ménages témoins (11%, 8% et 23%).

Concernant les **indicateurs subjectifs de pauvreté**, mesurés par l'appréciation auto-déclarée de la consommation alimentaire, du revenu actuel, du niveau de vie et de la capacité du ménage à épargner régulièrement, une différence significative en faveur des bénéficiaires est observable.

## **Genre et environnement**

Le genre et l'environnement sont deux thèmes transversaux importants. Le projet LIVE est particulièrement conscient du rôle clé que jouent les femmes dans l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel des membres de la famille. Elles sont aussi des moteurs économiques importants tant pour les AGR que dans les pratiques agricoles durables. Finalement, il est généralement reconnu que l'autonomisation des femmes joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté.

Un **indicateur d'autonomisation des femmes** similaire au Women's Empowerment in Agriculture Index (WEAI) a été construit à partir des données récoltées. Ce dernier se base sur les mesures de participation à la prise de décision des femmes dans la production, la gestion des ressources et des revenus. Il est important de noter qu'il y a autant de ménages dirigés par un homme que de ménages dirigés par une femme dans l'échantillon interrogé lors de l'enquête LIVE 2018, et donc une proportion de femmes dirigeant un ménage, supérieure à la moyenne nationale.

**L'indice WEAI est plus élevé dans les ménages dirigés par une femme**, et ce, quel que soit le groupe. Ce résultat est peu surprenant car la prise de décision dans la gestion des revenus est plus élevée dans les ménages dirigés par une femme (93%, 87%, 91%) que dans les ménages dirigés par un homme (12%, 22%, 14%). Lorsque l'on compare le GB avec le GC, les femmes bénéficiaires vivant dans des ménages dirigés par un homme ont plus d'influence sur les décisions concernant la production (88% contre 75% pour le GC) et la gestion des ressources (88% contre 78% pour GC), et sont plus à l'aise en public (89% contre 63% pour le GC). Les groupes de bénéficiaires et d'imitateurs sont assez similaires, même si les femmes bénéficiaires sont nettement plus à l'aise en public (89% contre 63% pour les BI) et ont une charge de travail légèrement moins élevée. Ainsi, l'intervention LIVE semble avoir des effets sur la prise de décision des femmes dans la gestion du revenu du ménage et sur leur aisance à parler en public.

**Globalement, davantage de ménages utilisent des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement dans le GB que dans le GI et le GC.** Le compostage, par exemple, est utilisé par 65% des ménages bénéficiaires contre 41% des ménages imitateurs et seulement 28% des ménages de comparaison. Les bénéficiaires de l'intervention LIVE sont encouragés à utiliser des engrais organiques (81%, 76% et 54%) et à produire leur propre fourrage pour le bétail (82%, 70% et 54%). L'intervention LIVE soutient et aide également les bénéficiaires dans la construction de jardins potagers qui sont cultivés par 93% des bénéficiaires, 51% des imitateurs et par seulement 19% des ménages comparaison.

### 3. Défis méthodologiques

**Pré-impact potentiel.** Grâce à la spécificité des différents types de données de base, on constate que certaines dimensions ont déjà évolué.

**Enquêteurs et organisation du suivi des enquêtes.** Cette mission baseline illustre le succès d'une enquête sur le terrain réalisée en collaboration avec une équipe locale composée d'excellents enquêteurs qui ont suivi une formation rigoureuse et qui ont reçu les outils adaptés pour atténuer les risques logistiques et assurer la fiabilité des données.

Les enquêteurs ont reçu une formation rigoureuse dans le cadre d'un programme spécifique. Les superviseurs désignés, détenant un rôle crucial et responsables de plusieurs tâches, ont reçu une formation spéciale. De plus, l'équipe d'évaluation locale a acquis des connaissances importantes dans la gestion quasi-autonome d'une enquête complexe auprès des ménages sur le terrain.

**Comparaison avec des indicateurs universels.** La collecte de données de première main relatives à des indicateurs spécifiques au programme ainsi que de données pour reconstruire des indicateurs universels enrichit les leçons apprises pour les responsables de la mise en œuvre des programmes. La raison d'être de cette idée est double : (i) évaluer le programme à l'aide d'indicateurs universels et voir comment améliorer/enrichir les indicateurs spécifiques au programme ; et (ii) replacer ces résultats dans une perspective plus large en les comparant aux valeurs des indicateurs universels recueillies par des enquêtes nationales ou par des institutions internationales.

**Efficacité de l'analyse des données.** L'architecture et la structure du traitement et de l'analyse des données ont été conçues, testées et mises en œuvre afin de prendre en compte le traitement des données lors des prochaines vagues d'enquêtes.

**Intérêt pour le groupe de comparaison.** ADA a déjà développé un système de suivi et d'évaluation d'une grande qualité, mais n'a pas les ressources pour observer ce qui se passe au niveau d'un groupe de non-bénéficiaires pour démontrer avec soin la valeur ajoutée du programme LIVE. Elle ne peut aujourd'hui que l'apprécier de façon qualitative. ADA/APROJUMAP trouvent la démarche pertinente et pleine d'enseignements positifs.

**Curiosité du Comité de Pilotage sur la faisabilité (technique et financière) d'organiser ce type d'enquête** dans d'autres projets similaires. Ce type d'enquête bien que faisant appel à un gros travail de préparation et une organisation logistique importante pourrait être reproduite pour d'autres projets cherchant à améliorer la sécurité alimentaire ou encore la nutrition.

# Youth engagement - Impliquer les jeunes dans la promotion des droits de l'homme dans les pays en développement

## 1. Introduction

### 1.1 Description du projet

Le consortium composé de KIYO, Solidagro et Viva Salud, a vu le jour en 2017. L'un des projets de ce consortium est dénommé « Youth Engagement » et a pour objectif de renforcer l'implication :

- des **jeunes (à partir de 15 ans) et des jeunes adultes**, qui peuvent jouer un rôle, en dehors des heures de cours, en tant que sympathisants ou bénévoles pour favoriser et mettre en œuvre l'approche basée sur les droits (par exemple la santé, l'alimentation, les droits de l'enfant). Ils peuvent à leur tour informer et sensibiliser leur entourage et, si possible, également le mobiliser.
- **Des sympathisants et bénévoles du consortium.** Ce sont des jeunes individuellement actifs (dans leurs villes ou communes ou au sein du consortium) ou qui exercent des activités au sein d'autres organisations.
- Des jeunes et jeunes adultes en **Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.**

Le consortium souhaite également s'engager pour accroître l'implication des jeunes. Le projet « Youth Engagement » souhaite dès lors s'engager en faveur de l'élargissement et de la sensibilisation de la base sociale et de l'engagement des jeunes. Par l'approfondissement la base sociale, le consortium veut stimuler le changement de comportement, le développement de capacités et l'implication.

Une **offre éducative** est utilisée, qui vise l'accompagnement de jeunes ayant participé à une activité de sensibilisation du consortium et les jeunes qui, après un projet à l'école, souhaitent poursuivre leur engagement en faveur de l'organisation. Cette offre éducative est composée de conférences sur le thème de l'approche basée sur les droits, sur la base de témoignages par des partenaires du Sud et des programmes dans le Sud ; des débats sur des thèmes actuels ; des stands d'information lors d'événements et des actions de sensibilisation menées par les jeunes eux-mêmes.

En agrandissant le soutien, le consortium souhaite stimuler **le changement de comportement, le développement de capacités et l'implication**. Pour ce faire, le consortium a recours à des formations, stages et programmes internationaux d'immersion à l'intention des jeunes

Il a été demandé à HIVA – KU Leuven d'assurer le suivi de ce projet sur une période de quatre années (fin 2017 – début 2021). La période d'évaluation a été scindée en trois phases : baseline, mid-term et final. Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif du rapport concernant la première phase, la baseline.

### 1.2 Activités évaluées et sources d'information

Quatre activités distinctes ayant un public différent sont suivies. Deux **week-ends d'empowerment** ont été organisés par le consortium en 2018, avec une approche

similaire, à l'occasion desquels l'autonomisation et l'approche basée sur les droits occupaient une place centrale. KIYO a également organisé à deux reprises une même **conférence sur l'approche basée sur les droits de l'enfant** à l'intention des étudiants du supérieur. Alors que la participation aux week-ends d'empowerment était volontaire, la participation à la conférence était une activité obligatoire.

Dans toutes les activités, il a été constaté que certains des participants avaient déjà été impliqués dans le consortium et/ou d'autres organisations non gouvernementales (ONG), soit comme sympathisants, soit comme volontaires ou participants. L'on peut constater que l'intérêt pour les questions sociales et la problématique mondiale jouent un rôle central dans la **motivation** à cette implication ou participation au dernier week-end d'empowerment. Les participants sont motivés, déjà engagés et ils souhaitent également aider les autres et acquérir de l'expérience. Durant le deuxième week-end d'empowerment, certains participants indiquent qu'avant le week-end, ils comprenaient déjà (l'importance de) l'approche basée sur les droits et étaient à même de l'appliquer dans leurs propres actions.

Des **questionnaires** ont été soumis à tous les participants. Les effets éventuels à long terme des activités peuvent être suivis pendant les phases 2 et 3, au moyen de consultations annuelles et d'interviews complémentaires. Dans cette première phase, la consultation annuelle récurrente a été soumise à l'ensemble de la base de données d'adresses du consortium, principalement composée de sympathisants et de bénévoles. La conséquence est que 18 personnes ont été contactées par KIYO, 262 par Solidagro et environ 5 000 par Viva Salud. Les questionnaires ont été composés sur la base de la TdC et des questions d'évaluation, tout en tenant compte de la faisabilité en matière d'informativité et de compacité. Des affirmations ont été conçues pour mesurer l'attitude à l'égard de l'approche basée sur les droits et de l'impact de l'offre éducative du consortium. Des indicateurs adéquats sont conçus pour toute question d'évaluation.

Indépendamment de l'implication et de la motivation préalable au week-end ou à la conférence, la plupart des participants indiquent que le week-end ou la conférence a une incidence positive sur leur attitude à l'égard de l'approche basée sur les droits. Une **découverte** intéressante, bien que fondée sur un échantillon limité, est **que les participants au week-end d'empowerment évaluent l'impact du week-end sur leurs connaissances plus positivement que les étudiants des écoles supérieures après la conférence**. Les participants au deuxième week-end d'empowerment sont en outre plus à même de citer les divers éléments de l'approche basée sur les droits que les étudiants des écoles supérieures et que les répondants à la consultation annuelle. Les répondants sont donc mieux à même de définir l'approche basée sur les droits après une formation intensive et ils évaluent plus positivement l'impact de la formation que lorsqu'ils ont assisté à une conférence relativement brève ou s'ils doivent définir l'approche basée sur les droits indépendamment d'un événement ou d'une formation. Les participants au deuxième week-end d'empowerment, mais pas au premier, se montrent eux aussi plus positifs quant à l'impact de la formation sur leur efficacité personnelle à appliquer l'approche basée sur les droits que les étudiants des écoles supérieures et les répondants à la consultation annuelle. La consultation annuelle montre que la compréhension de la pertinence est le sujet sur lequel les répondants ont le plus d'assurance. Les répondants affirment plus souvent qu'ils avaient déjà cette compréhension avant d'entrer en contact avec le consortium, mais aussi que ce dernier a renforcé cette compréhension. Le renforcement de la compréhension et de la connaissance de l'approche basée sur les droits et la stimulation de la capacité à l'appliquer par la suite sont moins évidents. Des formations intensives et de plus longue durée sont plus susceptibles d'influer sur ces éléments que de brèves conférences.

Le volet quantitatif consistait ainsi en quatre interrogations au moyen d'un questionnaire (en ligne) structuré. Trois questionnaires ont été soumis aux participants de quatre activités distinctes (quasi expérimentales) de l'offre éducative.

Les **informations qualitatives** proviennent de trois sources :

- des données de contrôle relatives aux activités de chaque organisation non-gouvernementale (ONG) et du consortium,
- une enquête annuelle envoyée à toutes les personnes reprises dans les bases de données de toutes les ONG membres du consortium, et
- les participants aux activités sélectionnées pour réaliser cette évaluation.

## 2. Mesures de baseline – questions évaluatives et indicateurs

### *Motivation et incitant à devenir sympathisant ou bénévole*

#### 2.1 Quels facteurs poussent un membre du grand public à devenir sympathisant et/ou bénévole ?

Il est important de faire la distinction entre action bénévole « ad-hoc » (soit une participation ponctuelle à des actions bénévoles) et action bénévole « structurelle » (soit un engagement sur le long terme).

La très grande majorité des **sympathisants** interrogés connaissent l'une des ONG par l'intermédiaire de connaissances, par leur implication dans d'autres organisations du même mouvement ou par leur implications dans d'autres ONG. Les motifs de leur compassion ou sympathie résident dans le **partage de la vision de l'ONG concernant les pays du Sud** : le soutien aux mouvements sociaux dans le Sud, une approche basée sur les droits et la lutte contre les inégalités et les iniquités. L'âge moyen des sympathisants interrogés intervient également, car ce sont souvent des personnes impliquées de longue date, polyvalentes. De manière générale, leur sympathie pour les trois ONG du consortium s'inscrit dans cette implication plus vaste avec d'autres ONG, syndicats, organisations environnementales et/ou partis politiques.

Pour certains, cette sympathie se caractérise également par une **appréciation de l'approche des ONG** du consortium par rapport à ce que font d'autres ONG. Tous affirment être convaincus de l'utilité des ONG dont ils sont généralement bien informés. Pour les partisans du mouvement Viva Salud, la sympathie envers cette ONG réside également dans l'agenda politique qui est selon eux à la base de l'action de l'ONG. Il semble cependant que les sympathisants interrogés ne connaissent pas le consortium en tant que tel et qu'ils n'ont qu'une vague connaissance des autres ONG. Certains établissent toutefois un lien entre Solidagro et Viva Salud.

Ceux qui se définissent comme étant des bénévoles et/ou sont déjà intervenus en tant que bénévoles ad-hoc ou structurels, sont principalement devenus des **bénévoles** de par leur proximité avec d'autres mouvements apparentés et/ou des relations avec des personnes qui travaillent au sein de ces organisations et/ou y sont actives. Les bénévoles structurels sont généralement devenus bénévoles de par leurs compétences particulières.

Dans une minorité de cas, les répondants ont fait un voyage d'immersion ou ils ont apporté leur aide à d'autres activités civiles dans le cadre d'une collaboration internationale avec l'une des ONG du consortium ou une autre ONG et ils continuent de suivre la situation dans le pays par l'intermédiaire de l'une des ONG du consortium.

La consultation annuelle a montré que 71 personnes, ou 32 % des répondants, ont pris part, l'année dernière, à une formation ou une activité similaire. Il existe autant de sympathisants que de bénévoles qui n'ont pas encore participé dans le passé à une formation ou un événement similaire et bon nombre de participants aux quatre activités

suivies durant la première phase semblent s'être déjà impliqués précédemment dans le consortium ou dans d'autres ONG en qualité de sympathisant et/ou de bénévole.

La **motivation à participer** est principalement générée par l'intérêt pour la problématique mondiale globale et les questions sociales (58 % ou plus), devant l'intérêt pour le Sud (44 %). Pour une minorité de répondants (31 % ou moins), des motifs plus altruistes (savoir comment il est possible d'aider les autres) et des motifs fonctionnels (acquérir des connaissances ou de l'expérience) sont importants. Le manque de temps, notamment de par l'implication dans d'autres ONG ou d'autres priorités, et le manque d'information (27 %) sont les principaux motifs invoqués pour ne pas participer. Pour les participants au week-end d'empowerment en novembre-décembre 2018 aussi, l'intérêt fut l'une des principales motivations. La part des participants motivés par des motifs altruistes (jusqu'à 50 %) et/ou fonctionnels (jusqu'à 44 %) est néanmoins supérieure. Les jeunes semblent principalement évoquer « l'apprentissage » comme motivation.

Les motifs pour participer à un événement ou une activité sont **comparables à ceux qui sont invoqués pour suivre le consortium et d'être sympathisant et/ou de devenir bénévole**. L'intérêt pour la problématique mondiale ou les questions sociales est toujours plus déterminant (56 % - 66 %) que l'intérêt spécifique envers le Sud (45 % - 50 %). Outre leur intérêt pour la problématique mondiale et les questions sociétales, les bénévoles indiquent que le consortium a su les inspirer, mais aussi qu'ils sont convaincus de pouvoir influencer ce qui se passe dans le Sud (41 %). Ils affirment en outre que le grand nombre d'inégalités dans le monde est aussi un moteur important pour eux.

Plus de la moitié des répondants interrogés lors de la consultation annuelle sont convaincus de la **pertinence de l'approche basée sur les droits**. 42 % sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle aucun changement ne peut intervenir si l'on ne se bat pas pour ses propres droits ; 65 % avec l'affirmation que les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la réalisation des droits humains dans le Sud ; 67 % avec l'affirmation selon laquelle les ONG doivent sensibiliser les décideurs politiques à garantir les droits de tout un chacun ; et 79 % avec l'affirmation selon laquelle il est important de connaître les causes de l'inégalité sociale.

## **2.2 Pourquoi certains sympathisants demeurent sympathisants sans devenir bénévoles ?**

L'hypothèse selon laquelle les sympathisants décideraient de le rester sans devenir bénévoles est remise en question par les répondants. Les sympathisants et participants interrogés sont souvent déjà très actifs dans d'autres organisations ou mouvements politiques, locaux, environnementaux, de jeunesse et autres. La principale raison invoquée est **le temps disponible et l'implication dans ces autres organisations/mouvements**. Certaines personnes plus âgées expriment parfois le souhait que des jeunes reprennent le flambeau de cette implication plus active au sein des ONG du consortium. Au-delà des questions du temps et/ou d'autres contraintes, certains répondants ont cité aussi quelques autres raisons, en relation avec le caractère politique de certaines actions de Viva Salud ou la critique des aspects de l'approche ONG du consortium.

Les jeunes répondants, notamment ceux qui fréquentent encore l'école ou qui viennent de terminer leurs études, font également part de certains doutes quant au contenu et à la forme future de leur engagement. Pour certains jeunes, il semble qu'un engagement sur le long terme soit aussi entravé par de nombreux voyages à l'étranger.

Les réponses les plus fréquentes des sympathisants à la question de savoir ce que l'on pourrait faire de plus pour stimuler l'action bénévole sont : des appels concrets, une visibilité accrue dans les médias et l'organisation de tâches de bénévolat (à proximité). Ce n'est toutefois **pas nécessairement une absence d'engagement et de motivation des sympathisants à devenir bénévoles**. Bon nombre de répondants manifestent d'ores et déjà un certain engagement, mais ce dernier fait concurrence à leur implication dans d'autres organisations.

### 2.3 Quels facteurs font en sorte qu'un bénévole demeure actif ou non ?

Les bénévoles ont donné des **réponses similaires que les sympathisants** : une visibilité accrue, des contacts personnalisés, mais aussi un accompagnement accru et des tâches plus intéressantes (par exemple en matière de contenu, de faisabilité, de mobilité).

### 2.4 Dans quelle mesure le consortium a-t-il réussi à étendre la base sociale ?

La première consultation est une **mesure de baseline** qui ne permet pas de mesurer la croissance.

### *Sensibilisation des participants, sympathisants et bénévoles à l'approche basée sur les droits*

### 2.5 Comment les bénévoles ou les sympathisants reçoivent-ils des informations à propos de l'approche basée sur les droits ?

Toutes les personnes considérées comme des sympathisants sont affiliées à la **lettre d'information** de l'une des ONG du consortium. Certains sympathisants (mais pas tous) affirment aussi qu'ils consultent le **site Internet** ou qu'ils reçoivent et lisent des brochures, des livres, etc. De manière générale, les informations reçues par les sympathisants complètent les informations reçues par le biais d'autres organisations et/ou collaborations. Selon les répondants, les informations reçues par le biais des ONG du consortium contribuent à **garder un regard critique** sur les questions liées au développement.

Aucune distinction ne peut toutefois être faite en la matière entre les sympathisants et les participants. Selon la consultation annuelle, 42 % des sympathisants et 79 % des bénévoles ont déjà participé à un événement ou à une formation. Si l'on se penche sur l'année écoulée, ces pourcentages diminuent respectivement à 23 % et 68 %.

### 2.6 Dans quelle mesure le consortium a-t-il pu diffuser, par le biais de ses interventions dans sa base sociale, la notion/sensibilisation adéquate en matière d'approche basée sur les droits ?

De manière générale, les répondants indiquent déjà connaître ou soutenir l'approche basée sur les droits. Ils impliquent les ONG du consortium dans cette approche basée sur les droits et considèrent leurs actions comme étant plus pertinentes que celles des autres ONG.

Les activités sélectionnées pour cette évaluation diffusent des informations sur l'approche basée sur les droits. Dans le cas des **interventions de KIYO dans les écoles**, le principal objectif est de présenter le **cadre légal et institutionnel des droits de l'enfant**, d'expliquer où et comment KIYO planche sur ces questions, tant en Belgique que dans les pays du Sud et de proposer diverses études de cas en fonction desquelles les participants peuvent réagir.

Dans le cas des **week-ends d'empowerment**, l'approche basée sur les droits est examinée de façon **transversale** dans l'ensemble des sessions thématiques. Les sessions consacrées aux partenaires d'empowerment montrent comment les partenaires du Sud travaillent concrètement dans le contexte d'une approche basée sur les droits, c'est-à-dire en fournissant des services à des communautés, tout en travaillant à la sensibilisation, politique ou non. Pour les deux sortes d'activités, les participants ont manifesté un intérêt particulier pour les **exemples concrets** présentés. Aux dires des participants, c'est précisément ce support qui permet de comprendre l'approche basée sur les droits et de la distinguer des autres types d'approches. Les activités ne sont en outre pas toujours

consensuelles : certains participants sont intervenus durant la présentation pour témoigner d'actions menées dans le Sud auxquelles ils avaient pris part et dont la pertinence et la durabilité leur semblaient extrêmement faibles.

Les observations des activités de KIYO ont incité l'équipe d'évaluation à formuler quelques **points d'intérêt** :

- cette activité est destinée à des participants qualifiés de « passifs » en ce sens qu'ils n'ont pas décidé d'y prendre part.
- Sur le plan du contenu, la présentation de KIYO est très riche, mais aussi très intense, ce qui laisse peu de place à l'interaction avec les étudiants.
- La question de l'implication est très rarement abordée durant la présentation.

Les sympathisants/bénévoles interrogés **ne semblaient pas ressentir le besoin de contribuer à la sensibilisation à cette approche basée sur les droits** auprès de la base sociale des ONG et/ou leur entourage. D'autre part, ils affirment parler avec leurs amis et/ou leur famille des informations reçues par les ONG du consortium. Les personnes plus âgées affirment avoir transmis ces valeurs et ces informations à leurs enfants, qui se sont également impliqués. Dans certains cas, nous assistons même à un transfert vers des personnes déjà impliquées autres que des amis. Dans d'autres cas, ce transfert touche des personnes qui ne sont pas impliquées ou qui expriment des opinions contraires aux idées des ONG du consortium.

La plupart des répondants affirment **tenter d'entamer un dialogue, tout en évitant de tenir un discours par trop militant ou normatif**. Ils estiment que ce serait contre-productif et n'inciterait pas leurs interlocuteurs à réfléchir, alors même qu'ils manifestent initialement un intérêt pour ces questions.

Les répondants affirment ne pas toujours savoir s'ils ont su convaincre d'autres personnes de leur entourage. Quand c'est le cas, les répondants estiment que les proches (famille, collègues) et le temps consacré régulièrement à discuter de ces questions sont des facteurs essentiels pour convaincre d'autres personnes.

Une bénévole de Viva Salud a également affirmé qu'elle diffusait de nombreuses informations (de Viva Salud ou d'autres organisations) sur les réseaux sociaux, mais dans le même temps, peu d'autres personnes ont déclaré recourir à cette méthode. Enfin, il convient de remarquer que certains répondants déclarent ressentir une plus grande résistance que par le passé lorsqu'ils tentent d'aborder des connaissances sur la question des problèmes dans le Sud.

## **2.7 Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle accru la connaissance des questions liées au genre et à l'environnement dans la coopération au développement parmi les bénévoles du consortium ?**

Les interviews qualitatives **ne traitent pas** de ce problème. Cette question n'est par ailleurs pas encore abordée durant la consultation annuelle, alors qu'elle l'était après le week-end d'empowerment de novembre-décembre 2018. Pendant ce week-end d'empowerment, les participants ont estimé que les deux aspects étaient abordés. 87 % d'entre eux sont (tout à fait) d'accord que la dimension de genre a été prise en compte pendant les interventions, mais 33 % seulement sont (tout à fait) d'accord que les aspects environnementaux ont été pris en compte.

## ***Impact de l'offre éducative du consortium sur la pratique de l'approche basée sur les droits par les bénévoles***

### **2.8 Comment la connaissance acquise de l'approche basée sur les droits s'exprime-t-elle dans les activités des bénévoles ?**

Selon la consultation annuelle, près des trois quarts des bénévoles osent entreprendre eux-mêmes des actions pour garantir les droits d'autrui. Plus des deux tiers indiquent pouvoir convaincre d'autres personnes qu'elles peuvent jouer un rôle dans l'exécution du changement. Au moins la moitié indique que le consortium avait un impact sur leur propre efficacité. **Les bénévoles donnent une estimation de leur changement en termes d'efficacité personnelle significativement supérieure à celle des sympathisants**, ce qui peut indiquer que la participation à un travail bénévole peut accroître cette efficacité personnelle, en plus d'une formation.

Les participants et bénévoles affirment **tous être au courant du concept de « l'approche basée sur les droits », mais pas toujours sous cette terminologie**. Ils évoquent en effet plus aisément les « droits de l'homme » et ne semblent pas toujours faire une distinction marquée entre les deux concepts. En dépit de cette connaissance préalable, plusieurs répondants ont indiqué que leur participation à une activité leur a permis d'approfondir leur compréhension de ce concept.

Les participants au deuxième week-end d'empowerment indiquent aussi être très motivés et déborder d'énergie suite aux témoignages des activités d'organisations dans le Sud. Plusieurs participants ont souligné le fait que certains concepts abordés durant les activités (notamment l'empowerment) ne leur étaient pas inconnus, mais qu'il peut néanmoins toujours s'avérer très pertinent d'approfondir leur connaissance.

### **2.9 Dans quelle mesure les activités de renforcement des capacités et éducatives du consortium soutiennent-elles les bénévoles dans leurs actions ?**

79 % des bénévoles ont déjà participé à un événement ou une formation et 71 % d'entre eux indiquent être **plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle, grâce au consortium, ils osent plus agir pour garantir les droits d'autrui**. Ce pourcentage est significativement supérieur aux 47 % de bénévoles qui n'ont pas encore participé à une formation ou un événement. De plus, 68 % des bénévoles qui ont déjà participé à ce type d'activité osent plus aisément convaincre d'autres personnes qu'elles peuvent jouer un rôle dans le changement. Ce pourcentage est supérieur aux 53 % de bénévoles qui n'ont pas encore participé à une formation ou un événement, sans être toutefois significatif sur le plan statistique. Il existe cependant une **différence significative entre les bénévoles qui ont déjà participé à une formation ou un événement et ceux qui n'y ont pas encore participé en matière d'auto-évaluation des connaissances des causes de l'injustice sociale**. 81 % des participants bénévoles ont une meilleure connaissance des causes de l'approche basée sur les droits et 58 % une meilleure connaissance de son contenu. Pour ce qui est de la perception de l'élargissement de leurs connaissances grâce au consortium, nous ne constatons toutefois pas de différence statistique significative entre les participants et les non participants.

Selon le week-end auquel ils ont participé, les participants aux week-ends d'empowerment ont des conceptions contraires de la contribution de ces activités à leur engagement bénévole (au sein d'autres organisations et/ou au sein de l'une des ONG). Les participants au premier week-end affirment que ce dernier leur a donné matière à réflexion, tandis que certains affirment « être restés sur leur faim » pour ce qui est de propositions plus concrètes. Les profils et attentes spécifiques des participants expliquent ces différences. Les participants au deuxième week-end d'empowerment ont été interrogés peu de temps après une session facilitée par des partenaires philippins. Les rares personnes qui ont répondu aux questions ont affirmé avoir été motivées par cette session à poursuivre et/ou à s'engager.

Les deux personnes interrogées, qui ont participé aux sessions KIYO dans le cadre de leur cursus scolaire, affirment avoir été inspirées par les obligations imposées par l'approche basée sur les droits à d'autres professionnels ou bénévoles.

## 2.10 Comment les bénévoles contribuent-ils à accroître la sensibilisation à l'approche basée sur les droits dans la base sociale ?

Le consortium a eu un impact positif sur l'efficacité personnelle des bénévoles à appliquer l'approche basée sur les droits, la participation à une formation ou un événement peut y contribuer. L'on peut en outre constater que durant l'année écoulée, 2 répondants sur 10 ont effectué un travail bénévole au moins 1 fois et/ou ont personnellement agi.

De manière générale, il est **peu aisé d'identifier les activités des ONG du consortium spécifiquement axées sur les sympathisants ou les bénévoles**. Les activités visent tout un chacun et leur contenu ne semble pas correspondre à un ou l'autre groupe. De plus, durant les activités, seule une attention partielle est consacrée à la question de l'engagement ou de l'implication.

## 3. Défis méthodologiques

### 3.1 Nombre d'interviews qualitatives

Au total, 131 personnes ont été contactées pour des interviews qualitatives et **44 personnes** ont donné leur accord pour être interrogées par l'équipe d'évaluation. 16 sont des participants à une des trois activités sélectionnées, 25 sont des sympathisants (qui ont réagi sur l'enquête nationale) et 5 sont des bénévoles.

### 3.2 Approche méthodologique

Le nombre d'interviews (44) est **inférieur au nombre d'interviews convenu avec les donneurs d'ordre de l'étude** et le bureau de projet responsable de la méthodologie (Syspons). Plusieurs facteurs expliquent cette différence. Le premier facteur est un nombre de personnes inférieur qui forme la base sociale du consortium au regard du nombre de personnes annoncées dans la mission de cette évaluation. Cette différence s'explique principalement par le nettoyage des bases de données de chaque organisation lors de l'introduction du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et vraisemblablement aussi par une première évaluation erronée, principalement pour ce qui est des bases de données sociales de KIYO et Solidagro.

D'autre part, l'équipe a rencontré de nombreuses **difficultés à entrer en contact avec les participants aux activités** sélectionnés pour ce baseline. L'équipe d'évaluation a modifié sa stratégie pour la deuxième et la troisième activité, lorsqu'il est apparu, au vu de la première activité, qu'il était difficile d'entrer en contact avec les participants après une activité.

Pour la deuxième activité (c.à.d. deux conférences par KIYO), un membre de l'équipe d'évaluation a participé aux deux activités et il a présenté l'évaluation pour inciter les participants à compléter le questionnaire et à passer une interview téléphonique ou personnelle au terme de l'activité ou dans les jours suivant cette dernière. Ces appels sont restés sans réponse. Après la deuxième intervention de KIYO à la Hogeschool Odisee à Bruxelles, seuls 2 participants ont marqué leur accord sur une interview. Pour ce qui est de la deuxième activité, la difficulté d'interviewer les participants était encore renforcée par le profil des participants qualifiés de « passifs » en ce sens que ces étudiants n'ont pas participé à l'activité de leur plein gré.

Pour la troisième activité (le weekend d'empowerment décembre 2018), l'équipe d'évaluation a une nouvelle fois adapté sa stratégie en assistant à la dernière session du week-end d'empowerment. Au terme de cette session, du temps a été consacré à interviewer tous les participants. Durant cette interview, 5 personnes (sur 22 participants) ont pris la parole.

Pour atteindre le nombre d'interviews nécessaire, il a été demandé au consortium, en décembre 2018, de mettre les consultants en contact avec des bénévoles actifs au sein de leurs organisations. 12 bénévoles KIYO ont été contactés par e-mail. Cinq personnes ont été interviewées.

**L'approche méthodologique des interviews qualitatives devra être revue et renforcée dans les prochaines années afin qu'elle puisse mieux répondre aux profils spécifiques des participants et aux activités organisées** par le consortium et pour être sélectionné comme échantillon dans le cadre de l'évaluation.

### 3.3 Possibilités qui ont vu le jour

L'équipe d'évaluation a été confrontée à plusieurs problèmes qui ont en partie empêché que l'on profite pleinement de la méthodologie mise au point par Syspons puis complétée et mise en œuvre par HIVA.

Le caractère récent du consortium (2017) a généré des **problèmes conceptuels causés par la nature et les pratiques extrêmement différentes de chaque organisation, ainsi que des problèmes opérationnels**. Les organisations du consortium sont toujours dans une phase de découverte et d'apprentissage mutuels, de sorte que l'équipe d'évaluation n'a pas toujours une image claire de la nature de certaines activités ou des problèmes liés aux bases de données des sympathisants/bénévoles au sein de chaque organisation.

Les questions d'évaluation et propositions méthodologiques de Syspons et HIVA reposaient sur la TdC citée dans le programme de la DGD déposé par le consortium. Cette **TdC** a été examinée par l'équipe d'évaluation. Elle s'est avérée **extrêmement théorique** au regard des présomptions et hypothèses, des stratégies et activités effectivement réalisées en 2018 par le consortium. Ce problème est également lié au caractère récent du consortium et explique pourquoi certaines questions d'évaluation sont formulées ou interprétées différemment.

### 3.4 Recommandations méthodologiques

Cette première phase d'évaluation était largement axée sur le développement d'instruments de mesure quantitatifs. Ce travail a été réalisé de façon interactive, en concertation avec les partenaires du consortium. Suite aux diverses consultations, de petites adaptations ont été apportées en fonction des besoins du consortium, mais aussi en fonction du contexte dans lequel la consultation se déroulerait. Au fil du temps, les consultations ont permis d'acquérir une meilleure connaissance du public déjà touché par le consortium et de ses caractéristiques spécifiques. Il convient également de signaler que la consultation annuelle est une mesure de baseline. Une même **consultation** similaire sera réalisée après un an. Elle sera de nouveau menée **auprès de l'ensemble de la population des sympathisants et des bénévoles**, car le groupe de jeunes sympathisants et bénévoles est encore trop réduit pour que l'on puisse y détecter un impact clair.

Toutes les activités suivies ne s'inscrivent pas entièrement dans la lignée des questions d'évaluation. En concertation avec le consortium, il est possible d'examiner les activités qui seront suivies durant la seconde phase, en mettant plus l'accent sur des activités destinées aux jeunes bénévoles.

Enfin, il est **important de disposer d'un fichier d'adresses clair** pour pouvoir suivre la population de sympathisants et de bénévoles. Il existe de grandes diversités de taille entre les fichiers d'adresses des divers partenaires du consortium. Il est important de connaître la cause de ces disparités et l'impact qu'elles ont sur les résultats.

En fonction des adaptations que le consortium peut apporter à la TdC de l'intervention, il semble **indiqué de reformuler les questions et d'adapter les méthodologies utilisées**, à savoir pour rendre possible des **interviews plus qualitatives** et plus ciblées des différents profils, compte tenu des caractéristiques spécifiques des divers profils et des intentions du consortium à l'égard de ces groupes cibles.

# Plaidoyer pour la justice climatique en Belgique

## 1. Introduction

Après la conférence de Paris (COP), le sénat a pris l'initiative de créer une Commission nationale interparlementaire sur le climat en vue de coordonner les travaux de préparation et l'élaboration de la politique climatique nationale. Elle est formée des représentants des divers cabinets. Selon les personnes interrogées, **les modalités de la politique de cette Commission sont lentes et les processus décisionnels ne sont pas transparents.** Au niveau parlementaire, cette Commission a reçu la charge de préparer la position belge dans les négociations européennes et internationales sur le climat.

Au niveau international, la Belgique est en alternance représentée par l'un des ministres régionaux ou fédéraux en charge de l'environnement. Bien que la Plateforme Justice Climatique belge (PJC) soit axée au niveau fédéral, ses actions ciblent également les gouvernements régionaux.

La Belgique a ratifié la déclaration de Paris de 2015 en avril 2017. La mise en œuvre de la déclaration est lente. La difficulté de la traduction des objectifs fixés au niveau européen pour la Belgique dans le cadre institutionnel belge représente l'un des principaux goulets d'étranglement.

Les personnes interrogées appartenant à l'opposition et les personnes-ressources ont déclaré le **manque de volonté politique pour des objectifs politiques ambitieux.** Alors que la Belgique faisait figure de favorite dans les négociations européennes et internationales, cette image est écornée puisqu'elle n'a pas réussi à obtenir un consensus sur les ambitions de réduction des émissions lors de la COP21 de Paris en 2015 et en raison de sa position conservatrice prise lors des réunions COP suivantes. En raison des difficultés rencontrées lors du débat sur le partage des charges, aucune politique climatique n'a pu être établie pour 2013-2020. La politique climatique nationale 2030 est en cours de discussion au sein de la Commission climatique nationale. Au niveau régional, des politiques climatiques régionales ont été élaborées et les nouvelles politiques régionales 2030 sont en cours de préparation.

**La PCJ est une plateforme nationale coordonnée par 11.11.11 et CNCD<sup>2</sup>/11.11.11.** La PCJ a été créée en 2011 par des organisations du mouvement Nord-Sud, des syndicats et des organisations environnementales. En 2016, les organisations de jeunesse ont également rejoint la plateforme. Les équipes de 11.11.11 et du CNCD/11.11.11 coordonnent conjointement la plateforme. La coordination de la PJC fait partie des programmes actuels financés par la DGD de 11.11.11 et du CNCD/11.11.11, de 2017 à 2021.

Les **principales activités** de la PJC sont les suivantes :

- le suivi de la politique ;
- la recherche sur les thèmes de la justice climatique ;
- l'élaboration et la facilitation des positions communes ;

---

<sup>2</sup> CNCD : Centre national de Coopération au Développement

- les journées de formation pour les membres de la plateforme et les organisations de la société civile (OSC) ;
- les réunions des organisations membres de la plateforme et les OSC ;
- la représentation externe de la plateforme.

La Coalition Climat est une plateforme nationale réunissant 70 organisations du mouvement environnemental, du mouvement Nord-Sud, des syndicats et des organisations socioculturelles. Elle a été fondée en 2008 et organise des campagnes pour mobiliser les citoyens à la discussion sur le changement climatique. Le sujet est non seulement abordé en tant que problème écologique, mais également côté implications pour la cohésion sociale et impact sur les populations vulnérables du Sud et du Nord.

## 1.1 Présentation du programme

**Cette évaluation d'impact porte sur les interventions influençant la politique, menées par la Plateforme Justice Climatique**, coordonnées par 11.11.11 et le CNCDD/11.11.11 et financées par le Service public fédéral des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement. Au cours de la période 2017-2021, le programme cherche à influencer les responsables politiques belges en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une politique belge ambitieuse en faveur de la justice climatique, d'améliorer les ambitions européennes et de mettre en pratique l'accord de Paris. La PJC est constituée de plusieurs OSC plaidant en faveur de la justice climatique et est coordonnée par 11.11.11 et le CNCDD/11.11.11. La stratégie influençant la politique associe les campagnes, le plaidoyer et le lobbying formel et informel. Le programme vise aussi le renforcement des connaissances et de l'expertise sur la justice climatique des membres de la plateforme, et l'amélioration de l'influence et de la crédibilité de la Plateforme Justice Climatique et ses membres au sujet de la justice climatique.

## 1.2 Objectifs de l'évaluation d'impact

L'évaluation a un double objectif :

- **Responsabilité** – l'évaluation d'impact permet au 11.11.11 et au CNCDD/11.11.11 de rendre compte à la DGD des résultats obtenus, y compris ceux au niveau d'impact.
- **Apprentissage** – outre l'identification des leçons tirées de l'intervention et la possibilité d'adapter la stratégie au cours de la mise en œuvre, cette mission cherche à informer sur la structure et la mise en œuvre des évaluations d'impact des interventions des ONG. Cette évaluation fait partie de la trajectoire d'apprentissage sur les évaluations d'impact, initiée par les trois fédérations ONG, la DGD et le SES.

## 1.3 Activités évaluées

Une **approche mixte** a été utilisée pour l'étude de base avec l'application de deux enquêtes en ligne ciblant (1) les responsables politiques belges et les employés des administrations et (2) les membres de la Coalition Climat, et d'une série d'entrevues semi-structurées avec des contacts politiques directs de la PJC, les membres de la PJC et la Coalition Climat et une étude documentaire.

L'étude de base a été mise en œuvre en **trois phases**. (1) La méthodologie a été élaborée au cours de la phase de lancement. Elle incluait également un atelier avec les coordinateurs de la PJC pour discuter de la TdC reconstruite et mieux connaître le système de S&E utilisé. Par ailleurs, des entrevues semi-structurées ont été organisées avec les coordinateurs de la PJC et quelques membres de la PJC. Enfin, des documents de

programme ont été aussi étudiés. (2) La phase de collecte de données a inclus l'élaboration de questionnaires, leur test et la réalisation de l'enquête et des entrevues. (3) Une phase d'analyse et de compte rendu a eu lieu, y compris un atelier pour donner du sens à tout ça avec la participation des coordinateurs du CNCD/11.11.11 et de 11.11.11 afin de discuter des conclusions, et a abouti à une ébauche de rapport et un rapport de baseline final.

L'équipe d'évaluation a conclu qu'une étude du cadre d'évaluation, mis au point par Syspons et perfectionné au cours de la phase de lancement, fut nécessaire afin de régler plusieurs limites méthodologiques, répondre à des demandes d'information supplémentaires et s'adapter aux spécificités du contexte du travail de plaidoyer.

**Enquête en ligne des responsables politiques.** Un questionnaire de 17 questions a été élaboré sur le thème de la justice climatique. Comme prévu, le taux de réponse fut très bas avec 32 sondés (5,4 %), dont 25 néerlandophones et 7 francophones, qui ont commencé à répondre au questionnaire. Seuls 22 sondés sont allés jusqu'au bout, dont 19 néerlandophones et 3 francophones. En raison du faible taux de réponse, le jeu de données fut trop petit pour entreprendre une analyse statistique complexe, et les résultats n'ont pas pu être généralisés pour l'ensemble de la population.

**Enquête en ligne des membres de la Coalition Climat.** Un deuxième questionnaire a été élaboré avec 20 questions pour évaluer le fonctionnement et la pertinence de la PJC. Le taux de réponse faible de cette étude ne fut pas prévu : 22 sondés seulement (14,4 %) ont démarré l'enquête et seize sont allés jusqu'au bout. Treize seulement des 22 sondés appartenaient à la PJC. En raison du faible taux de réponse, il fut impossible de procéder à des manipulations statistiques complexes sur le jeu de données et les résultats ne peuvent guère être généralisés pour l'ensemble de la population.

**Entrevues qualitatives avec les responsables politiques.** Des entrevues semi-structurées ont été menées avec un panel de responsables politiques belges et membres de la PJC et de la Coalition Climat. Un élément important des entrevues fut les questions sur ce que les sondés perçoivent comme d'importants changements dans leur propres cas ou comportement vis-à-vis de domaines spécifiques, et dans quelle mesure l'intervention du programme ou d'autres facteurs/acteurs a contribué à ce changement.

Pendant la phase de lancement, il a été décidé de réaliser des entrevues semi-structurées avec les contacts directs de la PJC. Comme l'a suggéré la note de lancement, les évaluateurs ont également réalisé quatre entretiens avec le personnel des services d'étude des partis politiques et quatre personnes-ressources. 29 entrevues ont été réalisées au total. Les évaluateurs estiment que les informations obtenues des entrevues peuvent être généralisées, car elles couvrent un large groupe diversifié d'informateurs clés sur la politique climatique belge.

**Entrevues qualitatives avec les membres de la Plateforme Justice Climatique et de la Coalition Climat.** Le rapport de lancement a proposé de réaliser onze entrevues avec des membres de la PJC (sur un total de 29 membres) en mélangeant des membres actifs et passifs et trois entrevues avec des membres de la Coalition Climat (sur un total de 70 membres). Les évaluateurs ont pu interviewer quatorze membres de la PJC, dont les deux coordinateurs, six membres actifs et six passifs. Quatre entrevues ont été réalisées avec des membres de la Coalition Climat.

**Analyse des entrevues qualitatives.** Un rapport descriptif de chaque entrevue a été dressé. Aucun logiciel n'a été utilisé pour l'analyse de données puisque le nombre des entrevues pouvait être géré manuellement.

**Étude documentaire.** Une étude documentaire des documents publiés par la PJC, des documents d'orientation mis au point par les responsables politiques belges et des données de S&E collectées par 11.11.11 et le CNCD/11.11.11, a été effectuée. Les évaluateurs ont analysé le contenu des documents sur les initiatives politiques prises par les responsables politiques pour identifier dans quelle mesure les positions de la PJC figurent dans ces documents.

**Situation de la mise en place de politique climatique au niveau belge au moment de l'étude de base.** Politiques climatiques : plan de politique climatique flamand 2013-2020, plan de politique climatique wallon 2016-2022, plan de politique climatique bruxellois 2016. Ces politiques sont en cours de révision, car tous les gouvernements préparent les politiques pour la période 2021-2030. Différents membres de la PJC militent auprès des différents gouvernements pour inclure des objectifs ambitieux dans ces plans et trouver un accord sur le partage des charges avant la prochaine élection de 2019. Les coordinateurs de la PJC ciblent davantage la politique climatique nationale.

**Situation de la position belge dans les négociations européennes et internationales.** Les négociateurs techniques belges opèrent dans les limites définies par les politiques. Les personnes interrogées ont déclaré que dans le groupe européen la Belgique a perdu son statut d'allié constructif et progressiste sous le gouvernement actuel. Actuellement, la Belgique est moins consultée par les autres pays européens. Les négociateurs belges disposent d'une certaine marge de manœuvre. Les responsables politiques belges sont d'accord avec les principes et les intentions, et sont seulement réticents à s'engager sur des objectifs concrets ambitieux.

## 2. Mesures de base – résultats obtenus par l'évaluation d'impact

### 2.1 Données base sur le niveau de réussite de la plateforme PJC

**Indicateur 1a. Portée :** part de responsables politiques nationaux sur le total de responsables politiques engagés dans le changement climatique et qui ont reçu des informations de la PJC.

52 contacts directs dont 25 dans les administrations, 16 membres des parlements, 7 dans les cabinets (tous sauf le cabinet fédéral de la coopération au développement) et 5 contacts dans les services d'étude ou assistants parlementaires.

- La PJC a un contact direct avec tous les principaux experts thématiques de tous les partis politiques (sauf les partis extrémistes), mais le nombre de contacts dans l'opposition surpasse en nombre ceux des partis au pouvoir, et la qualité des échanges diffère. Il y a une relation plus étroite et des échanges plus fréquents avec les partis de l'opposition (qui demandent aussi conseil à la PJC) par rapport aux partis au pouvoir.
- Les 25 personnes interrogées ont confirmé avoir reçu des informations de la PJC (9/25 de l'administration, 9/16 membres des parlements, 3/7 membres des cabinets et 4/5 membres du personnel des services d'études). Des données partielles reçues des coordinateurs de la PJC montrent que celle-ci a un contact direct avec tous les cabinets concernés par la politique climatique au moins une fois par an (6 réunions au total en 2017). En 2017, 3 réunions de ces parties prenantes ont eu lieu. Les évaluateurs n'ont pas eu accès aux renseignements relatifs au nombre de participants de la table ronde et des réunions des parties prenantes. En 2017, la PJC a amorcé le contact des services d'étude des partis politiques par une réunion avec le service d'étude du PS.
- Des notes politiques sont envoyées par courrier à tous les membres des commissions parlementaires concernées (à tous les niveaux) et aux cabinets concernés.
- En tant que plateforme, la PJC est quasiment absente des réseaux sociaux. En revanche, les organismes de coordination de la PJC et leurs membres sont actifs sur les réseaux sociaux et dans la presse. Aucune synthèse de la présence dans les médias n'existe.

**Indicateur 1b. Sphères d'influence :** nombre de réunions avec les cabinets, les ministres, les parlementaires, les services d'étude des partis politiques

Une liste des réunions est présentée dans le rapport. Les évaluateurs considèrent que ce nombre est moins pertinent en tant que données de base, car le nombre de réunions n'explique pas le niveau de succès des interventions d'influence sur la politique.

**Indicateur 2a. Appréciation des contributions de la PJC :** part de responsables politiques nationaux atteints par la PJC qui considèrent les informations comme (échelle de 1 à 4 : tous / majorité / minorité / personne) pertinentes, opportunes, qualitatives et exploitables, et qui perçoivent les membres de la PJC et de 11.11.11 et du CNCD/11.11.11 comme des défenseurs légitimes et crédibles contre le changement climatique.

- Toutes les personnes interrogées, sans distinction de parti politique, considèrent les renseignements fournis par la PJC comme étant pertinents, exploitables et de haute qualité. L'expertise thématique de la PJC est largement reconnue, y compris ses connaissances des aspects techniques des procédures de négociations nationales, européennes et internationales. La PJC fait référence à des sources et des études intéressantes. Seules trois personnes interrogées ont émis des critiques sur la qualité des informations.
- La PJC est une source importante d'information pour formuler leurs positions pour toutes les personnes interrogées :
  - Membres du parlement (des partis au pouvoir et de l'opposition) : ils considèrent la PJC comme une source importante d'information, en particulier pour l'opposition, car elle n'a pas d'accès direct aux informations des administrations respectives.
  - Personnel des cabinets : ils sont intéressés par les différentes opinions et positions de toutes les parties prenantes, dont la société civile représentée par la PJC.
  - Responsables dans les administrations : ils utilisent la PJC comme une source importante d'information. Les fonctionnaires sont tous responsables des sous-thèmes spécifiques et utilisent les informations de la PJC pour situer leurs sujets respectifs dans les débats belges et internationaux plus larges.
  - Personnel des partis politiques : ils ont été moins ciblés par la PJC.
- Tous les partis d'opposition et la majorité des cabinets apprécient l'ambition des positions de la PJC, car elles appellent à des actions urgentes. Toutes les personnes interrogées font référence à l'ambition élevée des positions proposées et conviennent qu'il appartient à la société civile d'être ambitieuse et de mettre la pression. L'appréciation positive de la pertinence et de la qualité des informations fournies par la PJC est confirmée par l'enquête en ligne. Un cabinet a soutenu que les positions ne tiennent pas complètement compte de la sensibilité politique et de la marge de manœuvre décrites par l'accord gouvernemental.
- Les partis politiques de l'opposition sont tout à fait d'accord avec les positions de la PJC et se fient à son expertise, ses sources d'information et ses arguments pour défendre leurs positions dans les débats parlementaires. Les membres des partis au pouvoir interrogés sont d'accord avec les principes des analyses et positions présentées par la PJC, mais n'acceptent pas toutes les positions. Ils considèrent important de connaître les positions de la PJC tout en les tenant pour « gauchistes » et non réalisables dans la période convenue.
- Les 25 personnes interrogées perçoivent toutes la PJC comme une source importante d'information qui est aussi reconnue pour son expertise puisqu'elle est régulièrement invitée par toutes les parties prenantes (parlement, cabinets et administration) pour donner des informations et des opinions.

- Tous les partis au pouvoir sont d'accord avec les principes des analyses et des positions, mais n'acceptent pas les objectifs concrets et ambitieux proposés (car déclarés non réalisables).

**Indicateur 2b. Mise à l'agenda:** nombre d'interpellations parlementaires et de questions, de résolutions proposées, adoptées, de résolutions et motions soumises par les cibles du lobbying de la PJC conformes à ses positions, nombre d'amendements des parlementaires conformes aux positions de la PJC, nombre d'interventions de la délégation belge de responsables politiques aux prochaines COP conformes aux positions de la PJC.

- Les positions de la PJC sur la taxe sur le carbone, les réfugiés climatiques, les ambitions climatiques belges (réduction des émissions), le partage des charges et la contribution belge au financement international pour le climat ont été mis à l'ordre du jour politique des discussions au parlement. En 2017, neuf questions parlementaires ont été posées au parlement fédéral. Seules trois des quatorze questions parlementaires ont été formulées par les partis au pouvoir. De toute évidence, l'opposition est plus active dans la remise en question du gouvernement sur la politique climatique.
- En principe, tous les partis belges soutiennent l'accord de Paris et acceptent le principe que la Belgique a besoin de mettre en place une politique climatique ambitieuse. Seuls les partis d'opposition ont formulé un ensemble d'amendements qui font référence aux positions de la PJC et insistent sur l'insertion d'objectifs concrets dans la résolution interparlementaire qui fixe les limites de l'élaboration de la politique climatique belge.
- Ce sont surtout les partis d'opposition qui interrogent le gouvernement sur la politique climatique belge (onze des quatorze questions parlementaires formulées par les partis d'opposition). Les personnes interrogées de l'opposition et des partis au pouvoir ont toutes utilisé les informations venant de la PJC pour préparer leurs positions et amendement respectifs.

**Indicateur 3. Changement discursif :** nombre de partis politiques qui reprennent les positions/la terminologie/la rhétorique/la présentation de la PJC dans leur argumentation pendant la phase préparatoire de la politique.

- Il n'existe pas de données de référence sur le discours politique sur la politique climatique belge des principaux experts thématiques des différents partis politiques, car ce n'est pas suivi systématiquement par les coordinateurs de la PJC à l'heure actuelle. Et le processus de la COP est actuellement une boîte noire pour les évaluateurs. Il n'a pas été possible de suivre les positions prises par les négociateurs belges.
- En ce qui concerne les négociations au niveau européen, sous le gouvernement actuel, la Belgique a perdu son statut d'allié constructif et progressiste dans le domaine de la politique climatique. Deux personnes interrogées de l'administration ont déclaré que les négociateurs belges ont une certaine marge de manœuvre au niveau politique, le gouvernement accepte les principes et les intentions d'une politique climatique ambitieuse, mais rechigne à s'engager pour des objectifs concrets ambitieux.
- Au moment de l'étude de baseline, peu d'initiatives politiques prises sont alignées avec les demandes de la PJC.

**Indicateur 4. Changement politique :** la politique belge en faveur de la justice climatique

Au niveau politique :

- Absence d'un plan national 2030 pour l'énergie et le climat. Élaboration de politique en cours. Manque de volonté politique jusqu'ici pour mettre au point une politique nationale ambitieuse avec des objectifs ambitieux sur le partage des charges au sein de la Belgique.

- Le règlement sur la répartition de l'effort remonte à 2015 (mais a seulement été appliqué en 2017), mais est largement loin des objectifs posés par la PJC. Le règlement sur la répartition de l'effort horizon 2030 entre les régions n'a pas encore démarré. Il n'y a aucune indication d'une marge d'augmentation de l'ambition belge et européenne.
- L'avant-projet de résolution interparlementaire n'inclut pas d'objectifs concrets de réduction des émissions et de financement international pour le climat. Treize des 24 positions de la PJC sont en cours de discussion.
- Il est aussi clair qu'au cours des discussions au parlement, tous les membres concernés par les discussions sur la politique climatique veulent séparer les discussions sur la position belge au niveau européen et international des discussions sur la politique nationale énergétique et climatique, et des discussions sur le partage des charges y afférentes, ce qui montre la sensibilité du débat national sur la politique climatique.
- Préparations pour la COP24 à Katowice : La Belgique ne tient pas à jouer un rôle actif au niveau européen en faveur d'une hausse des objectifs européens pour 2030 à des réductions des émissions de -55 %, et est le seul pays d'Europe de l'Ouest, outre l'Italie, à ne pas soutenir cette ambition.
- Aucun engagement tangible d'une hausse annuelle des contributions belges au financement pour le climat, et aucune contribution nouvelle ou supplémentaire. La contribution belge au financement pour le climat s'élevait à 100 millions en 2016, mais la PJC critique la définition du chiffre du financement pour le climat (pas encore de chiffres pour 2017).
- Aucune position officielle du gouvernement en faveur d'objectifs ambitieux quant à la réduction des émissions. Le gouvernement ne veut pas d'objectifs concrets et défend une réduction des émissions maximale de -40 % d'ici 2020.
- Tous les responsables politiques comprennent l'urgence d'une politique climatique ambitieuse, mais ne sont pas d'accord sur la nécessité d'objectifs concrets et d'engagements sur la réduction des émissions et le financement international pour le climat.
- Les partis au pouvoir adoptent une approche conservatrice du climat tandis que l'opposition milite pour des objectifs concrets et ambitieux, conformes aux positions de la PJC.
- Autres conséquences : outre les conséquences au niveau politique, la PJC a contribué à certains débats au sein des administrations. Les échanges avec la PJC sur certains sujets comme le financement international pour le climat ont conduit l'administration flamande à fournir des chiffres plus précis sur leur contribution.

Au niveau procédure :

- manque de transparence du processus de décision de la Commission nationale sur le climat.

**Indicateur 5. Pertinence des voies de communication** : part de responsables politiques nationaux atteints par la PJC qui considèrent les voies de communication utilisées comme pertinentes

- Tous les membres du parlement atteints (partis d'opposition et au pouvoir) ont trouvé les contacts directs (formels et informels) plus pertinents que le contact indirect, ainsi que l'importance de maintenir des contacts fréquents et continus. Toutes les personnes interrogées apprécient la combinaison de contacts formels et informels avec les coordinateurs de la PJC et certains de ses membres. L'envoi de courrier d'ordre général, les messages sur les réseaux sociaux, les communiqués de presse ou les sites

Web de 11.11.11 et du CNCD/11.11.11 sont perçus comme moins pertinents par toutes les personnes interrogées.

- Toutes les personnes interrogées des cabinets conviennent que les ministres veulent être informés par la société civile, mais qu'ils sont aussi sensibles aux actions indirectes comme les lettres et les actions civiques.

**Indicateur 6. Évaluation qualitative de la pertinence** des différentes voies de communication et de leur intégration dans la stratégie globale d'influence de la politique

- Pas encore effectuée. Pas pertinente pour l'étude de baseline.

**Indicateur 7. Influence de la PJC** : part de responsables politiques nationaux qui considèrent la plateforme PJC comme ayant une influence sur leur processus de formation d'opinion sur l'ensemble des responsables politiques engagés dans le changement climatique

- La grande majorité des personnes interrogées, et 22 des 31 sondés (enquête en ligne) reconnaissent la PJC en tant que défenseur légitime de la justice climatique.

**Indicateur 8. Influence d'autres acteurs** : part de responsables politiques nationaux sur l'ensemble des responsables politiques engagés sur le thème du changement climatique qui ont nommé d'autres acteurs que la PJC en tant que parties prenantes d'influence sur leur processus de formation d'opinion

- La PJC est perçue par toutes les personnes interrogées comme la source la plus importante d'information et d'influence de la société civile quant à la position belge dans les négociations européennes et internationales.
- D'autres organismes de la société civile ayant une influence importante sur la politique climatique belge et la position belge dans les négociations internationales sur le climat sont Greenpeace, WWF, 11.11.11 et le CNCD/11.11.11.
- Les membres individuels de la PJC, comme BBL, WWF et Greenpeace et les syndicats militent directement auprès des différents gouvernements pour leurs politiques et ambitions climatiques régionales respectives, en ciblant leurs centres d'intérêt. En outre, les ONG de développement militent directement sur les sujets liés au programme de plaidoyer de la PJC.

**Indicateur 9. Connaître la PJC** : part de responsables politiques nationaux sur le total de responsables politiques engagés sur le thème du changement climatique qui connaissent la PJC.

- Tous les experts thématiques des différents partis politiques et tous les cabinets concernés connaissent l'existence de la plateforme PJC.

**Indicateur 10. Valeur ajoutée par la composition** : part de responsables politiques nationaux sur l'ensemble des responsables politiques engagés sur le thème du changement climatique qui considèrent la composition spécifique de la PJC (avec plusieurs organisations sociales différentes) comme un avantage comparatif

- La majorité des responsables politiques connaissent également la composition de la plateforme (ils peuvent nommer les différents groupes la constituant)
- Toutes les personnes interrogées (parlement et cabinets) apprécient la grande variété d'organisations de la société civile dans une plateforme au niveau belge et qui soutiennent des positions communes. Elle permet un dialogue efficace avec la société civile. Les personnes interrogées apprécient la variété de l'expertise présente sur la plateforme.

## 2.2 Données baseline sur le fonctionnement de la plateforme PJC

### **Indicateur 11. Pourcentage de membres de la PJC qui utilisent d'autres voies pour leur travail de plaider sur la justice climatique, pourcentage de membres de la PJC qui classent celle-ci comme leur voie principale de plaider**

- La majorité des membres de la plateforme n'ont pas de responsable de la politique ou ne priorisent pas leur influence de la politique sur les sujets de la PJC et délèguent cette influence sur la politique climatique belge et la position belge dans les négociations internationales à la plateforme. La majorité des membres de la plateforme perçoivent celle-ci comme une source importante d'information sur la politique climatique. Les organisations restent membres, car elles comprennent que c'est important de soutenir des activités de plaider avec un large soutien de la société civile.
- Les membres qui ont un responsable de la politique et qui influencent activement les responsables politiques sur les sujets climatiques, combinent leurs propres stratégies d'influence avec celles de la plateforme, et accompagnent souvent les coordinateurs de la PJC au cours de leurs rencontres avec les responsables politiques. C'est également le cas pour les coordinateurs de la PJC eux-mêmes qui se rapprochent aussi (directement et indirectement) des responsables politiques sur des sujets similaires à ceux défendus par la plateforme.

### **Indicateur 12. Pourcentage de membres de la PJC qui utilisent les positions de la PJC dans les communications avec les responsables politiques nationaux**

- Les membres de la PJC qui influencent activement la politique de justice climatique utilisent aussi les positions de la PJC dans leurs propres interventions.
- Les membres individuels de la plateforme défendent plus souvent des demandes et des positions plus ambitieuses par rapport aux positions communes de la PJC qui sont basées sur un consensus d'un groupe large et diversifié d'OSC.

### **Indicateur 13. Description qualitative des forces et des faiblesses de la PJC par les membres**

Forces :

- la composition variée de la plateforme, unique en Europe. Y compris une dimension Nord-Sud dans les débats politiques du groupe environnementaliste et des syndicats
- La PJC contribue à l'approfondissement des connaissances sur les questions climatiques, tient les membres au courant des débats en cours sur le climat au niveau belge et international, et contribue aux débats politiques internes au sein des organisations membres.
- Une bonne connaissance des coordinateurs de la PJC des forces, positions et sensibilité de chaque membre et capacité à proposer des positions acceptables pour tout le groupe
- Les diverses opinions sont respectées, le processus de décision est transparent. Un consensus est recherché.
- Bonne qualité des opinions de la plateforme et des communications vers les responsables politiques
- Des processus et procédures sont en place pour réagir rapidement le cas échéant
- Importance d'une plateforme multipartite pour représenter les divers groupes de la société civile

Faiblesses :

- La diversité des membres de la plateforme complique le processus de formulation de positions ambitieuses
- Il faut du temps pour obtenir des positions communes partagées par un large groupe diversifié

### **Indicateurs 14 et 15**

- Les informations sur ces indicateurs ne sont pas encore disponibles.

### **Indicateur 16. Évaluation qualitative de la qualité des prestations de la PJC**

- Selon les 11 membres de la PJC interrogés, la qualité des prestations de la PJC est bonne, et cela est confirmé par l'enquête.

### **Indicateur 17. Évaluation qualitative de la qualité de la coordination de la PJC par les membres**

- Selon les onze membres de la PJC interrogés, le fonctionnement est bon. L'approche participative est appréciée et les membres sentent que leurs opinions sont prises en compte.
- Les flux de communication sont positifs selon les personnes interrogées (et les sondés de l'enquête). Toutes les personnes interrogées conviennent qu'il y a des gains d'efficacité dans le flux de la communication.
- Certaines des personnes interrogées regrettent que la PJC ne tire pas suffisamment avantage de la présence de leurs membres intégrés à des organisations ou réseaux européens et internationaux qui militent directement auprès des parties prenantes européennes comme le Conseil et le Parlement européen.
- Le coordinateur de la PJC s'est débrouillé pour avoir un bon équilibre dans les différentes positions des membres de la PJC.
- Selon ses membres, la participation active de la PJC et la communication de ses positions dans les réseaux européens et internationaux sont limitées.

### **Indicateur 18. Évaluation qualitative des synergies entre la Coalition Climat et la PJC**

- Comme il n'y avait pas beaucoup de synergie des actions entre la PJC et la Coalition Climat avant la fusion, on s'attend à ce que la synergie s'améliore après la fusion de la PJC et la Coalition Climat.
- En ce qui concerne le développement d'une position coordonnée, la décision sur la mobilisation nécessitera un équilibre suffisant entre les groupes plus activistes/conflictuels et ceux qui cherchent le dialogue et à établir des ponts.

## **3. Défis méthodologiques**

### **3.1 Difficultés rencontrées**

Plusieurs limites méthodologiques ont été mentionnées dans le rapport. Les enjeux les plus importants sont liés à (1) le faible taux de réponse de l'enquête visant les responsables politiques et, étonnamment, les membres de la PJC également, (2) la sensibilité du sujet politique, c.à.d. la politique climatique belge, et l'hésitation des

personnes interrogées à parler librement, (3) la difficulté d'interroger plusieurs responsables politiques des partis au pouvoir par rapport à l'opposition, et (4) la complexité de l'évaluation d'une plateforme et de sa contribution par rapport à celle des membres individuels aux changements de politique. Le rapport offre des réponses à ces défis qui orienteront le peaufinage de la méthodologie pour les évaluations à mi-parcours et finales. Au cours des évaluations à mi-parcours et finales, le traçage des processus et l'analyse des contributions seront appliqués.

L'étude de baseline a été exécutée comme prévu, mais avec certains **retards imprévus**. L'élaboration, le test et la traduction du questionnaire ont pris plus de temps que prévu. La planification des entrevues a aussi nécessité du temps. Mais l'équipe d'évaluation a pu réaliser plus d'entrevues que prévu et a pu finaliser la collecte des données dans la période donnée.

Comme prévu, le **taux de réponse des responsables politiques à l'enquête a été très faible**, ce qui entraîne un manque de représentativité de toute la population. Les résultats de l'enquête ne peuvent seulement être considérés que comme indicatifs. Plus d'entrevues ont été réalisées par rapport au nombre de sondés ayant complété l'enquête. Le taux de réponse à l'enquête au sein des membres de la Coalition Climat a aussi été étonnamment bas, mais démontre les caractéristiques de celle-ci, à savoir qu'elle est dirigée par un petit nombre d'organismes actifs qui reçoivent un soutien (moral) d'un groupe plus large de membres passifs comme cela a été confirmé par les personnes interrogées. Plusieurs organisations membres n'ont pas de personnel pour le travail d'influence sur la politique et plusieurs organisations ne s'appuient uniquement sur des bénévoles. Par ailleurs, il y a de multiples changements de personnel au sein des organisations membres. Selon les évaluateurs, le manque de réponses a été suffisamment compensé par le nombre d'entrevues réalisées avec les membres de la PJC et de la Coalition, y compris les membres les plus actifs, et certains membres passifs ou plus critiques. Il faudra revoir si une enquête en ligne est pertinente pour l'évaluation finale.

La politique climatique en Belgique est un **sujet politique sensible**. Afin de motiver les personnes interrogées à parler librement, l'anonymat a été garanti. En ce qui concerne les cabinets et les administrations, il n'a généralement pas été possible d'interviewer plusieurs personnes. Les évaluateurs se sont servis de la liste des personnes contacts directs fournie par la PJC. Manifestement, ce fut plus facile pour les personnes ayant de l'influence au niveau politique de contacter les alliés par rapport aux opposants. C'était aussi visible dans la liste des contacts directs fournie par la PJC. La liste des personnes interrogées des partis au pouvoir est restée courte et aucun contact n'a pu être établi avec la personne en charge de la justice climatique au sein du cabinet fédéral pour la coopération au développement ou le cabinet fédéral pour l'environnement. Au cours de l'étude à mi-parcours (MTR) et l'évaluation finale, les évaluateurs essaieront de trouver des solutions créatives pour approcher plus de personnes-ressources des partis au pouvoir.

Une dernière limite est liée à la **complexité de l'évaluation d'une plateforme engagée dans le travail d'influence sur la politique et l'évaluation de sa contribution relative** par rapport aux contributions de ses membres individuels. Dans le mouvement Nord-Sud, les membres individuels de la PJC mènent également des activités d'influence directe de la politique en s'adressant aux mêmes responsables politiques et sur les mêmes sujets que la PJC. Mais comme rien n'a été prévu pour reconstruire et évaluer les actions individuelles des organisations membres du mouvement Nord-Sud qui sont aussi membres de la PJC, les évaluateurs n'ont pas pu obtenir un aperçu complet des actions respectives afin de pouvoir évaluer leurs contributions relatives au débat politique. Ce fut encore plus compliqué par le fait que certaines personnes interrogées ne savaient pas à quel titre les coordinateurs de la PJC les ont contactées.

### 3.2 Approche méthodologique

L'analyse causale de l'évaluation a été réalisée en combinant deux méthodologies : **analyse des contributions et reconstitution du processus**. Les étapes 1 et 2 ont été

réalisées dans la phase initiale. Les autres étapes, l'analyse des contributions actuelles, seront effectuées au cours des évaluations à mi-parcours et finales.

### **Étape 1 : clarification du problème d'attribution**

Les deux principales questions de causalité globale avancées dans le rapport de lancement restent valables.

### **Étape 2 : développer davantage la théorie du changement de l'intervention**

La TdC du programme a été développée davantage au cours de la phase de lancement. Cette TdC actualisée ne nécessite pas d'autres changements selon le processus initial. Seule la formulation de certains indicateurs d'impact a changé pour qu'ils soient plus spécifiques. L'étude de baseline a fourni des informations plus détaillées sur les changements attendus, les hypothèses et les explications rivales.

- **Question de causalité 1** : Dans quelle mesure la PJC influence-t-elle les points de vue des responsables politiques belges et les positions politiques sur les sujets liés à la justice climatique et les autres sujets couverts par la PJC ?
- **Question de causalité 2** : Dans quelle mesure la coordination interne de la PJC et ses efforts de renforcement des capacités (partage des connaissances, information des membres sur les questions de justice climatique et adoption de positions coordonnées) renforcent-ils l'influence, la crédibilité et la capacité de la PJC et de ses membres ?

## **3.3 Recommandations méthodologiques**

**Amélioration du S&E pour influencer la politique.** Il a été demandé aux coordinateurs de la PJC de renforcer le S&E afin d'améliorer entre autres les indicateurs d'évaluation des progrès réalisés en changement de politique, les outils de collecte des données pour que le suivi et l'analyse de la présence dans les médias, des discours des responsables politiques et autres soient possibles.

**Reconstitution du processus.** Afin d'évaluer la contribution de la PJC aux changements envisagés et trouver les preuves d'explications rivales, la méthodologie de reconstitution du processus sera appliquée.

**Récolte des résultats.** Au cours d'une séance participative avec les coordinateurs du PJC (complétés par d'autres membres de la plateforme dans la mesure du possible), la méthodologie de la récolte des résultats peut être appliquée. Cette méthodologie est constituée de trois étapes : (1) l'identification des déclarations de résultats : ce sont les changements dans les activités, les discours, les actions et les initiatives politiques des responsables politiques les plus importants, notés par les coordinateurs de la PJC ; (2) la description de la signification de ces déclarations de résultats ; (3) une estimation de la contribution de la PJC à ces déclarations de résultats.

**Collecte de preuves et élaboration d'histoires de performances.** Comme l'enquête électronique n'a pas réussi, les évaluateurs proposent de ne pas répéter l'enquête pour les responsables politiques. Les entrevues semi-structurées se sont avérées plus profitables. Dans la mesure du possible, les mêmes experts thématiques seront à nouveau interrogés. Les ministres et le personnel des cabinets changeront et probablement il y aura des nouveaux responsables politiques. Afin d'améliorer la triangulation des informations, les entrevues seront organisées en deux tours. Au deuxième tour, les renseignements reçus lors du premier seront plus systématiquement vérifiés auprès des parties prenantes du même groupe de personnes interrogées (les mêmes partis politiques, le même cabinet). Si la plateforme améliore son analyse des parties prenantes, on pourrait voir clairement qui sont les opposants et les alliés au sein des partis politiques et des cabinets, ce qui pourrait conduire à une sélection plus pertinente des personnes à interroger.

**Une enquête électronique ciblant les membres de la Coalition Climat** peut être répétée lorsqu'il y aura plus de temps prévu pour rappeler les membres sollicités à participer à l'enquête. Les consultants suggèrent de répéter cette enquête au cours de l'évaluation finale.

Les **études de cas** spécifiques au cours des évaluations à mi-parcours et finales seront identifiées pour la reconstruction du processus et l'analyse des contributions.

**Calendrier de l'évaluation.** Des élections fédérales ont eu lieu en Belgique en mai 2019. L'évaluation à mi-parcours sera probablement prévue au dernier trimestre de 2019. Cette période ne conviendra probablement pas à une évaluation, car le nouveau parlement et le nouveau gouvernement commenceront seulement à travailler. Par ailleurs, si la formation du nouveau gouvernement dure plus longtemps, il n'y aura pas de nouveau gouvernement et le climat politique sera très mouvementé. Les évaluateurs considèrent deux options :

- Option 1 : évaluation à mi-parcours en 2019 : l'évaluation portera sur le travail du parlement jusqu'à cette date. Cas possibles : (1) résolution interparlementaire ; (2) position belge prise à la COP24 à Katowice ; (3) la mesure dans laquelle les positions de la PJC ont été incluses dans les programmes électoraux. Seuls les membres du parlement pourront/peuvent être interrogés.
- Option 2 : évaluation à mi-parcours à l'automne 2020 : le nouveau gouvernement sera peut-être en place et aura travaillé pendant un an. Tous les types de responsables politiques pourront être interrogés. L'évaluation finale pourra toujours se tenir aux troisième et quatrième trimestres de 2021.



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

**Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et**

**Coopération au Développement**



**Belgique**

partenaire du développement